
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Dixième séance – Mardi 12 septembre 2017, à 17 h

Présidence de M. Jean-Charles Lathion, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Guillaume Barazzone*, conseiller administratif, *M^{me} Ariane Arlotti*, *M. Emmanuel Deonna*, *M^{me} Amanda Gavilanes*, *MM. Adrien Genecand*, *Ahmed Jama* et *Laurent Leisi*.

Assistent à la séance: *M. Rémy Pagani*, maire, *M^{me} Sandrine Salerno*, vice-présidente, *M^{me} Esther Alder* et *M. Sami Kanaan*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 31 août 2017, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 12 septembre et mercredi 13 septembre 2017, à 17 h et 20 h 30.

1. Exhortation.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

M. Rémy Pagani, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, c'est un peu fastidieux, mais je dois vous lire la liste des responsables des bureaux de vote pour cette année.

21-01/Cité-Rive: président: Gomez Alfonso, vice-président: Bovard Jules.
21-02/Pâquis: président: Sormanni Killian, vice-président: Nicoud Alain. 21-03/Saint-Gervais: président: Guex Stéphane, vice-président: Chassot Yves. 21-04/Prairie-Délices: président: Rubeli Pascal, vice-présidente: Latella Maria. 21-05/Eaux-Vives – Lac: président: Spuhler Pascal, vice-présidente: Taverney Tetyana. 21-06/Eaux-Vives – Frontenex: présidente: Rouillet Michèle, vice-présidente: Chatelain Laurène. 21-07/Florissant-Malagnou: président: Brandt Simon, vice-présidente: Banka Bigero Anicet. 21-08/Cluse-Roseraie: présidente: Burtin Stéphanie, vice-président: Sandoz Antoine. 21-09/Acacias: président: Velasco Alberto, vice-président: Rudaz Marc-André. 21-10/Mail-Jonction: présidente: Casares Maria, vice-président: Bosshard Michel. 21-11/Servette-Grand Pré: président: Sormanni Gaylord, vice-président: Dujoux Valentin. 21-12/Prieuré-Sécheron: président: Scherb Pierre, vice-président: Sorrentino Benjamin. 21-13/Saint-Jean: présidente: Wyss Anouchka, vice-présidente: Beaud Fabienne. 21-14/Les Crêts: présidente: Widmer Rezzonico Marisa, vice-présidente: Lo Bue Jessica. 21-15/Croquettes-Vidollet: présidente: Ecuyer Hélène, vice-président: Micheli-Jeanet Léonard. 21-16/Vieusseux: présidente: Gammel Séverine, vice-présidente: Mounier Jade. 21-17/Champel: présidente: Magnin Danièle, vice-président: Chappuis Victor.

Permanence: Malik Sulaiman.

Merci de votre attention. J'espère que je n'ai pas mal prononcé les noms; ils seront inscrits au *Mémorial*.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Merci, Monsieur le maire. Je vais vous faire part de quelques communications en ce qui concerne les absences des magistrats. M. Rémy Pagani, maire, sera absent ce soir à 20 h 30 ainsi que demain soir à 20 h 30. (*Brouhaha. Cloche.*) Est-ce qu'on peut vous demander de reprendre vos places et d'écouter les communications du bureau? Monsieur Thévoz... si vous pouviez reprendre votre place, s'il vous plaît...

M. Sami Kanaan sera absent mercredi à 20 h 30. M. Guillaume Barazzone sera absent ce soir à 17 h et demain mercredi.

Nous adressons nos vœux de rétablissement à M^{me} Amanda Gavilanes, notre collègue, qui est absente pour raison de maladie.

En ce qui concerne l'organisation du bureau, ceci est important; j'en appelle à votre attention. Le bureau souhaite énoncer ou rappeler certaines règles de travail à respecter pour un fonctionnement optimal. Les documents de séance déposés au perchoir doivent l'être en main propre auprès de M^{me} Marie-Christine Cabussat. Les conseillers municipaux qui ne sont pas membres du bureau ne sont pas autorisés à monter au perchoir.

En ce qui concerne la sortie du Conseil municipal du 2 septembre 2017, j'aimerais exprimer vos remerciements et les miens à M^{mes} Marie-Christine Cabussat, Valérie Henot et Michèle Aeby pour l'excellente organisation de cette sortie, ainsi qu'aux autorités de Sion et de Nendaz pour leur chaleureux accueil. (*Applaudissements.*)

Conformément à notre ordre du jour, il sera pris acte des décisions de l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises (ACG) inscrites aux points 9 à 16, à moins qu'une résolution munie d'une motion d'ordonnance ne soit déposée dans les quinze premières minutes de la séance pour exercer un droit d'opposition.

Nous avons reçu la lettre de démission de notre collègue M. Joris Vaucher, avec effet au mardi 12 septembre à 19 h. Je prie la secrétaire de lire sa lettre de démission; c'est M^{me} Ecuyer qui va vous la lire.

Lecture de la lettre:

Genève, le 6 septembre 2017

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères municipales et Messieurs les conseillers municipaux,
Mesdames les conseillères administratives et Messieurs les conseillers administratifs,
Mesdames et Messieurs qui travaillez au bien de la Cité qui vous a confié ses destinées,

J'ai pris la décision de démissionner de mon mandat de conseiller municipal en raison d'un agenda trop chargé et de projets professionnels qui me prendront beaucoup de temps dans les mois et années à venir. (*Brouhaha. Cloche.*)

Le président. Mesdames et Messieurs qui êtes affairés à des caucus, je pense à M^{me} Richard, à M^{me} Carron... Du côté des socialistes aussi, je souhaiterais le silence pour qu'on puisse écouter la lecture de cette lettre de démission de M. Vaucher, auquel nous devons le respect pour tout son engagement au service de la communauté. Poursuivez, Madame Ecuyer.

Suite de la lecture de la lettre:

J'aurais aimé poursuivre l'aventure avec vous et prôner au mieux le programme Vert, mais les journées n'ont que vingt-quatre heures et les semaines que sept jours.

Ces deux années ont été une riche expérience, et je suis satisfait d'avoir pu apporter quelques projets qui répondent à mes valeurs écologistes. Ce sont ces mêmes valeurs et préoccupations environnementales qui m'avaient poussé dans cette campagne pour les élections municipales de 2015, bien que je me doutais tout de même un peu de ne pas être fait pour cela.

J'ai été heureux de contribuer à ramener la coupe de la course à pied des élus en Ville de Genève, avec mes valeureux collègues qui ont aussi participé. Il était temps que la Ville mette un terme à cette trop longue et arrogante domination de cette course par la commune de Bernex. A ce propos, je reconnais ne pas avoir été insensible aux 50 000 francs versés par Bernex sur mon compte bancaire des îles Caïman dans ma décision de démissionner.

Je me souviendrai longtemps de ces moments au cœur de notre belle démocratie et retiendrai la bienveillance entre collègues de différents partis et bords politiques ainsi que les débats constructifs de commissions. Certains rêvent d'une

société plus durable et solidaire, d'autres de croissance du PIB, mais ce n'est pas une raison de ne pas nous entendre, surtout que le jour arrivera où personne, même à droite, ne regrettera les inégalités abyssales de notre temps ou les gaz d'échappement qui remplissent aujourd'hui nos poumons.

Je quitte le Conseil municipal, mais vous me reverrez dans la rue et dans le cadre de diverses actions promouvant les projets Verts, car je resterai un militant actif. Enfin, je vous promets de ne rater aucune diffusion de vos séances plénières à la télévision si je me retrouve un jour hospitalisé, incapable de tenir un livre et avec la télévision bloquée sur la chaîne locale.

Merci à toutes et tous et au plaisir de vous revoir.

Joris Vaucher

(Applaudissements.)

Le président. Merci à M. Vaucher. M. Alfonso Gomez a demandé la parole.

M. Alfonso Gomez (Ve). Merci, Monsieur le président. Le groupe des Verts a le regret de laisser partir notre ami Joris vers des lieux que je ne qualifierai pas de plus cléments, puisqu'il va vers un avenir professionnel assez engagé et plein de surprises, certainement. *(Brouhaha. Cloche.)* Il nous quitte pour cette grande aventure personnelle et, évidemment, nous lui souhaitons beaucoup de joie, beaucoup de bonheur et de réussite dans ses nouveaux défis.

Joris fut un des nombreux jeunes Verts à se lancer dans l'aventure d'une campagne électorale. Il fut, dit-il, à sa grande surprise, élu. Son élection, il faut bien le dire, ne fut pas le fruit du hasard – enfin, même si ça a compté... – ni non plus le fruit de son charme naturel. Non, ce qui fit son élection, et nous avons pu le constater très rapidement, c'est sa compétence dans des sujets comme l'énergie, les nouvelles technologies et l'environnement. Il est pour nous une source de savoir, une source de compétence qui est très précieuse. Je dis qu'il l'est, car Joris reste actif, et très actif même, au sein de notre parti et membre de nos commissions internes.

Joris, c'est aussi un homme empreint de compréhension, d'écoute, de générosité. Nous avons trouvé en lui un homme non seulement compétent, mais également calme, stable, et un homme libre, c'est à souligner. Je pourrais encore m'étendre sur ses compétences sportives, mais de ce côté-là je suis assez content qu'il s'en aille, ainsi cela va me permettre de monter dans le classement des coureurs de

l'Escalade des membres du Conseil municipal, puisqu'il squattait la première place, de manière un peu injuste, du reste. (*Rires.*)

Voilà, je ne vais pas m'étendre... J'aimerais dire à ce Conseil municipal et à ceux qui vont lui rendre hommage qu'il faut dire «Yoris» et pas «Joris», parce que beaucoup d'entre vous commettent cette erreur. Salut à toi, camarade! (*Applaudissements.*)

Le président. Merci, Monsieur Gomez, pour cet hommage qui reflète bien le sentiment que nous avons tous envers Joris Vaucher. Avant de prendre acte, pour le Conseil municipal, de cette démission, je passe la parole à M^{me} Albane Schlechten.

M^{me} Albane Schlechten (S). Merci, Monsieur le président. Je pensais que chaque groupe allait exprimer un petit mot à Joris... Pour ce dernier soir de séance, Joris – je vais le prononcer correctement –, je souhaite, au nom du groupe socialiste, t'adresser nos remerciements et notre déception et tristesse de te voir partir. Merci pour tes questions pertinentes en commission, ton ouverture ainsi que ta cohérence politique et militante. Je ne vais pas dire que tu nous manqueras, parce que je pense qu'on se retrouvera très vite, mais en tout cas dans cette enceinte ton travail et ta vigueur nous manqueront. M. Thévoz rigole... Je n'ai pas d'ambition sportive mais je participe volontiers à la Marmite avec M. Gomez et avec toi, Joris, ainsi que tout le groupe socialiste! Merci beaucoup. (*Applaudissements.*)

Le président. Merci. Monsieur Daniel Sormanni, vous avez la parole.

M. Daniel Sormanni (MCG). Juste trois mots... Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, en ce qui me concerne, je connais assez peu votre collègue qui a démissionné du Conseil municipal, mais c'était quelqu'un de posé, de doux, et on ne peut que lui rendre hommage pour cela. Je crois qu'en principe, dans un parlement, on est là pour faire la palabre et, pour faire la palabre, il faut des gens qui acceptent la palabre en respectant un certain nombre de règles. Je crois que c'était son cas, et rien que pour cela je le remercie et je lui souhaite bon vent. (*Applaudissements.*)

Le président. Merci. Nous prenons donc acte de cette démission, et je vais demander à mon vice-président, M. Eric Bertinat, de remettre un cadeau à M. Joris Vaucher, sous vos applaudissements. (*Applaudissements.*)

Nous avons reçu plusieurs correspondances: une lettre du Conseil administratif concernant la résolution R-207 du 26 juin 2017 de M^{me} et MM. Sylvain Thévoz, Ulrich Jotterand, Brigitte Studer, Gazi Sahin, Grégoire Carasso et Emmanuel Deonna: «Appel à la Turquie pour la libération de Taner Kiliç!», acceptée par le Conseil municipal le 27 juin 2017, ainsi que la lettre de M^{me} Michèle Zbinden Cotter concernant le bois de la Bâtie, qui était adressée à M. Guillaume Barazzone, avec copie au président du Conseil municipal, et la lettre de M. Thierry Leu concernant la cour de l'école des Pâquis, auxquelles il sera donné suite.

J'aimerais vous informer aussi en ce début de séance que le bureau, avec les chefs de groupe, a décidé de reporter à 20 h 30 le point 26, la proposition PR-1250 sur le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2018, afin que nous puissions le traiter aujourd'hui. (*Remarques.*) Monsieur Gauthier...

M. Pierre Gauthier (HP). Je vous remercie, Monsieur le président. Est-ce qu'on pourrait avoir lecture de la lettre émanant du directeur de l'école de Pâquis-Centre, si c'est bien de cette lettre qu'il s'agit?

Le président. C'est une autre lettre, qui a été adressée d'ailleurs à l'ensemble des conseillers municipaux, soit celle que vous avez reçue.

M. Pierre Gauthier: D'accord, alors ce n'est pas celle du directeur de l'école.

Le président. Non.

M. Pierre Gauthier: Je vous remercie.

Le président. Je vous en prie. Nous poursuivons... L'élection d'un ou d'une représentant-e pour faire partie du conseil de la Fondation pour l'expression associative est reportée aux 26 et 27 septembre.

L'élection du représentant ou de la représentante Vert-e du Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation d'art dramatique de Genève en remplacement de M^{me} Marie-Pierre Theubet est également reportée à fin septembre.

M^{me} Delphine Wuest, la remplaçante de M. Joris Vaucher, prêtera serment à 20 h 30.

4. Pétitions.

Le président. Nous avons reçu les pétitions suivantes, qui sont renvoyées sans discussion à la commission des pétitions:

- P-373, «Pour le maintien du trajet initial du bus N° 1»;
- P-374, «Pour l'aménagement d'un foodhall aux Halles de l'Ile».

Il nous est demandé la lecture de la lettre d'accompagnement de la pétition P-374. Je passe la parole à M^{me} Sumi.

Lecture de la lettre:

Genève, le 11 septembre 2017

Cher Conseil municipal,

Veuillez trouver ci-joint le début d'un mouvement commencé par les cuisines nomades pour un espace public à l'année. Nous avons déjà recueilli plus de 350 signatures sur pétition papier et 244 signatures électroniques (<http://chn.ge/2eXORy2>) ainsi que 729 personnes intéressées par notre mouvement sur Facebook.

De nombreuses villes européennes ont fait le choix d'aménager un espace afin d'offrir aux visiteurs et locaux un lieu populaire et convivial, synonyme de diversité culinaire. A Genève aussi, un tel lieu devrait voir le jour!

Les *food halls* sont désormais des éléments indispensables des grandes cités: lieux de vie, de rencontres, de partages et d'expériences culinaires, ces espaces rencontrent un véritable succès auprès d'une population urbaine en perpétuelle quête de nouveauté et de partage. La cuisine est la première forme d'expression culturelle de la société humaine.

Point de liaison entre les deux rives de notre ville, les Halles de l'Ile se prêteraient particulièrement bien à l'aménagement d'un *food hall* destiné à offrir aux Genevoises et Genevois un nouveau lieu de vie sociale, accessible et synonyme de diversité culinaire.

Les Halles de l'Ile constituent un endroit clé en Ville de Genève. Situé au cœur de la cité, ce complexe appartenant à la municipalité se démarque par le succès suscité par son aile dédiée à la restauration. Il offre par ailleurs de nombreux espaces supplémentaires qui pourraient être repensés afin de réaliser le premier *food hall* de Genève.

Questions orales

Reprenons donc l'occupation des locaux des Halles de l'Ile afin de relocaliser la galerie d'art dans des lieux plus appropriés et d'offrir une surface facilement aménageable afin de mettre sur pied une halle pouvant abriter des stands et étals de nourriture accessible et diversifiée.

Le départ de la librairie Archigraphy permettrait l'élaboration de ce projet. Nous souhaiterions que la Ville de Genève réaménage la Halle Nord dans le quartier des Bains (*art hub*) pour soutenir les jeunes artistes et leurs vernissages.

Les signataires de cette pétition souhaitent que la Ville de Genève mette en place des conditions cadres essentielles pour la réalisation du premier *food hall* de Genève à la Halle Nord et en créant un *food hub* aux Halles de l'Ile.

En espérant pouvoir débiter une discussion sur cette thématique, mes meilleures salutations,

Ernest Wilson
Funky BBQ

Le président. Merci, Madame Sumi. J'aimerais saluer à la tribune M. Pascal Rubeli, ancien président du Conseil municipal. (*Applaudissements.*)

5. Questions orales.

M^{me} Danièle Magnin (MCG). Ma question s'adresse à la personne responsable du Service des espaces verts (SEVE), représentée par M. Barazzone qui malheureusement n'est pas là pour entendre ma question. Je suis membre de la commission consultative de la diversité biologique, sous-commission flore, où on m'a expliqué qu'on pouvait traiter la pyrale du buis. Les buis dans nos parcs sont en train de sécher, de mourir, et il semble que des traitements soient possibles. J'aurais aimé être informée sur les traitements entrepris par le SEVE pour limiter les dégâts. Merci beaucoup.

Le président. On vous répondra demain.

M. Alfonso Gomez (Ve). Ma question s'adresse également à M. Barazzone, qui est en charge de la police municipale. Le Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA) a édité un guide pratique pour les conducteurs

de deux-roues motorisés à Genève, promouvant le parcage des deux-roues motorisés sur les trottoirs. Comme vous le savez certainement – je m’adresse donc à l’absent, le conseiller administratif M. Barazzone –, l’article 41 de l’ordonnance sur les règles de la circulation routière dit explicitement que «seuls les cycles peuvent être parqués sur le trottoir, pour autant qu’il reste un espace libre d’au moins 1 m 50 pour les piétons». La tolérance quant au stationnement des motos sur un trottoir en l’absence de marques l’autorisant expressément ne découle ni de la loi ni de la jurisprudence.

Cette mesure du DETA étant considérée comme non légale et étant entendu que ce même département semble intimer aux contractuels de la Fondation des parkings de ne pas amender les deux-roues motorisés garés sur les trottoirs, enfin, considérant que cette directive du DETA n’est pas opposable ni aux policiers cantonaux ni aux policiers municipaux, avez-vous, Monsieur le conseiller administratif, informé la police municipale qui est sous votre responsabilité de faire respecter la loi sur la circulation routière et spécialement de faire respecter les trottoirs par les deux-roues motorisés? Je vous remercie.

Le président. Il vous sera répondu ultérieurement.

M. François Bärtschi (MCG). J’ai une question qui s’adresse à l’entier du Conseil administratif. Vous engagez encore beaucoup trop de personnes avec des permis G alors qu’il y a énormément de chômeurs à Genève. Je vous demande donc quand vous aurez une véritable politique, de préférence cantonale, et j’ai une question qui s’adresse directement à M^{me} Esther Alder. Il m’a été rapporté que prochainement un cadre important de votre département, s’occupant, je crois, des jeux d’enfants, devrait être choisi en la personne de quelqu’un qui serait frontalier permis G. J’aimerais avoir des explications, s’il vous plaît.

Le président. Madame Alder, vous êtes interpellée... C’est M. Kanaan qui veut répondre.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Merci, Monsieur le président. Monsieur le conseiller municipal, j’hésite à vous répondre au nom du Conseil administratif, parce que, quelle que soit la réponse, vous ne voulez pas l’entendre. Nous vous fournissons, mois après mois, ou tous les quelques mois, toutes les statistiques que vous demandez, qui montrent que nous engageons très largement des personnes résidant à Genève, quelle que soit la nationalité, et très rarement des personnes frontalières, la plupart du temps des Suisses qui ont dû émigrer

Questions orales

en France voisine pour des raisons liées à la crise du logement. Seulement, je le dis plutôt pour le reste du Conseil et les gens qui nous écoutent, parce que vous, quelle que soit la réponse, vous en ferez votre business politique, en revenant avec le même sujet, comme une litanie; vous donnez l'impression qu'il y a un problème là où il n'y en a pas.

Monsieur Bärtschi, je vous le redis ici, c'est ainsi dans mon département, c'est ainsi dans les cinq départements de la Ville de Genève, à compétences égales nous engageons des personnes résidant à Genève et en priorité des personnes inscrites au chômage. Toutes les annonces sont transmises à l'Office cantonal de l'emploi; je le redis ici. On engage d'ailleurs souvent des personnes de Genève par ce biais. Il arrive ponctuellement qu'on engage une personne qui ne réside pas sur le territoire genevois, mais c'est de l'ordre de quelques pourcents; je demanderai à M^{me} Salerno de vous fournir à nouveau, pour la je ne sais combienième fois, les statistiques qui montrent que nous engageons très largement sur le territoire genevois. Je ne me fais pas d'illusions: vous allez revenir le mois prochain, en octobre, en novembre, en décembre, en janvier, pour essayer de semer la zizanie, mais ça ne marchera pas, parce que les chiffres sont têtus; nous faisons très bien notre travail.

M^{me} Anne Carron (DC). Ma question s'adresse à M^{me} Esther Alder. Elle concerne les permanences spéciales pour la rentrée scolaire organisées dans les points info-services cette semaine, du 11 au 15 septembre, si mes renseignements sont bons. D'après le prospectus que vous avez diffusé, cette permanence a pour but d'informer et d'aider les parents autour des questions des repas dans les restaurants scolaires, de la prise en charge extrascolaire, de l'allocation de rentrée scolaire, des devoirs surveillés, etc. La rentrée a eu lieu le 28 août, alors pourquoi offrir cette permanence si tardivement, soit deux semaines après la rentrée, pour informer les parents sur des questions qui, pour certaines, doivent être réglées bien avant la rentrée? Je vous remercie de votre réponse.

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Madame la conseillère municipale, votre question est pertinente. Mais sachez que les parents s'organisent une fois que les choses sont à peu près lancées. C'est-à-dire lorsque les enfants ont commencé l'école, qu'ils ont leur planning et leurs activités, par exemple parascolaires. Eh bien c'est à ce moment-là qu'il y a un petit délai qui permet justement aux parents d'inscrire les enfants à différents endroits, surtout en lien avec les activités des maisons de quartier. Effectivement il y a certaines prestations, notamment liées au parascolaire – je pense au restaurant scolaire – où c'est plutôt en juin que les choses se font. Mais voilà, c'est centré sur le quartier, c'est une action sociale de proximité, et puis c'est aussi par exemple pour informer les parents qu'il existe des coaches parentaux lorsqu'ils sont confrontés à des difficultés d'éducation. Enfin

c'est tout ce qui gravite autour de la famille qui est discuté dans ces points info. Mais pourquoi pas, si on a suffisamment de moyens, de le faire aussi à d'autres moments dans l'année. Je vous remercie pour votre question.

M. Vincent Subilia (LR). Ma question s'adresse au maire en exercice, M. le conseiller administratif Rémy Pagani. Il est revenu à mes oreilles qu'à l'occasion des festivités du 1^{er} Août, auxquelles vous avez jugé bon d'associer un pays par ailleurs extrêmement sympathique, que j'ai le plaisir de connaître et dont les autorités ont été nombreuses à se rendre sur les pelouses genevoises, vous n'avez résisté au plaisir de conspuer le rôle que Genève et ses acteurs économiques peuvent jouer vis-à-vis de l'Afrique, notamment dans le domaine du négoce des matières premières ou des relations bancaires, discours qui n'a pas manqué de surprendre un certain nombre de vos auditeurs, surtout vis-à-vis d'un pays qui est en Suisse aussi pour y rechercher des appuis et a besoin d'investissements qui pourraient provenir précisément de Genève. Ce discours n'est pas représentatif, me semble-t-il, de la posture collégiale de valorisation de Genève et de ses entrepreneurs que vous devriez adopter. Monsieur le conseiller administratif, est-ce que vous auriez la gentillesse de remettre à ce plénum et à celui qui vous pose la question une copie du discours que vous avez pu tenir lors du 1^{er} Août en accueillant nos amis béninois? Je vous remercie.

Le président. M. le maire vous répond.

M. Rémy Pagani, maire. Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je n'ai pas l'impression d'avoir eu les propos que vous m'attribuez, qui sont venus à vos oreilles; je vous croyais assez précis, Monsieur le conseiller municipal, pour négliger les rumeurs et vous fier à des faits. Je constate que vous n'avez pas de faits en main et pourtant vous propagez des rumeurs. Moi, je n'ai aucune critique des 20 000 personnes qui ont participé à ce 1^{er} Août, et j'en suis fort aise. Le discours que j'ai fait est d'ailleurs sur le site Facebook de la Ville. Je vous y renvoie si vous ne l'avez pas consulté, et vous me transmettez les récriminations sur la base des faits, non pas d'après ce qui vous est rapporté mais selon ce qui est inscrit dans le discours que j'ai tenu ce 1^{er} Août. Je vous remercie de votre attention.

M. Jean Zahno (UDC). Ma question s'adresse à M. Barazzone. Des supports métalliques ont été posés en bordure du parc Bertrand pour l'affichage des messages éducatifs ou des messages d'interdiction, éventuellement des messages

Questions orales

de bonne conduite à avoir dans le parc: chiens tenus en laisse, déchets dans les poubelles, feux interdits – j’allais oublier les vélos... Cependant, pour la bonne conscience en matière écologique, pourrions-nous faire mieux et utiliser du bois à la place du ciment d’où s’élèvent les barres de fer? En plus, combien coûtent ces supports et barres de fer? C’est une question posée par un habitant qui travaille le bois, et c’est aussi la mienne.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Le magistrat vous répondra ultérieurement.

M. Simon Brandt (LR). Ma question s’adresse à M. le maire, M. Pagani. J’ai lu avec intérêt votre interview dans le *GHI* d’il y a quinze jours, où vous expliquiez tout ce que vous vouliez faire pour cette ville et notamment quand vous disiez que vous vouliez aider la population à payer son loyer en lui donnant de l’argent. J’aimerais donc savoir quelle forme ça va prendre. Est-ce que vous allez proposer une telle mesure au Conseil municipal et, surtout, si elle a eu l’aval du Conseil administratif, étant donné que, par un curieux hasard, on ne voit rien dans le budget qui fait suite à vos propos? Merci.

M. Rémy Pagani, maire. Monsieur Simon Brandt, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, l’occasion de cette question me permet de constater une chose réelle. Je fais partie, d’ailleurs en votre nom, de la Société coopérative d’habitation Genève (SCHG), qui depuis deux ans accorde des réductions de loyer importantes à ses quelque 5600 locataires parce que les taux hypothécaires ont baissé, et je ne comprends toujours pas comment les propriétaires privés que, au demeurant, vous soutenez, n’effectuent pas ces réductions de loyer.

Je pense qu’il est de mon devoir de magistrat communal, comme de mon devoir de citoyen, de dénoncer cette situation, et d’inviter les propriétaires privés à appliquer ce que la loi...

M. Simon Brandt. Ce n’est pas ma question, Monsieur Pagani!

M. Rémy Pagani, maire. Je ne vous ai pas interrompu, Monsieur Brandt – ... ce que la loi fédérale impose au moment où il y a des baisses hypothécaires. Or depuis dix ans nous constatons ces baisses hypothécaires, d’ailleurs chacun peut en profiter pour acheter des logements le cas échéant, mais les propriétaires ne répercutent pas ces baisses du taux hypothécaire sur les loyers. J’invite donc les

personnes qui nous écoutent à faire des demandes devant les tribunaux, et j'invite les propriétaires, très concrètement, à baisser de manière drastique les loyers de leurs locataires, comme la SCHG et d'autres coopératives. (*Remarques.*)

M. Jean Rossiaud (Ve). Ma question s'adresse peut-être à tout le Conseil administratif, mais en tout cas à M. Pagani et à M. Barazzone, qui malheureusement n'est pas là pour me répondre. C'est à propos des arbres de la plaine de Plainpalais (*exclamations*); je ne sais pas si vous vous rappelez cette affaire qui nous a occupés un petit peu l'année passée... Il s'avère qu'on coupe les arbres actuellement. On était censé les replanter quelque part. Est-ce que nous pourrions avoir un suivi de cette opération et savoir ce qui se passe réellement sur cette plaine, parce que les habitants de Plainpalais sont très inquiets? Merci.

M. Rémy Pagani, maire. En l'absence de notre collègue Guillaume Barazzone, comme je suis un peu au courant du dossier, je vous réponds. Nous avons comme contrat entre nous de faire en sorte qu'aucun arbre sain ne soit coupé. On peut aller les visiter, d'ailleurs; tous les arbres se portent très bien. Je crois qu'il s'agit de 45 arbres; je vous le dis de tête. Quarante-cinq arbres qui ont été transplantés sont actuellement au Bout-du-Monde. Vous passez le pont de l'Arve et après vous verrez, il y a quasiment une forêt. Il y a même des personnes qui vont trouver ces arbres, qui se portent merveilleusement bien, je vous rassure pour eux.

En ce qui concerne les autres arbres qui ont été coupés cet été, pas ces jours, une expertise tensiométrique a été faite, et les services de notre collègue Guillaume Barazzone ont jugé qu'ils représentaient comme les autres des dangers quant à leur viabilité et des dangers pour les futurs passants quand la plaine sera aménagée.

M. Michel Nargi (LR). Ma question s'adresse à M. Pagani et elle concerne la rénovation des Minoteries. Vous avez déménagé provisoirement les locataires pour effectuer les travaux de rénovation des appartements. Une fois ces travaux finis, vous avez fait revenir les habitants chez eux, sauf que les appartements ont été rendus dans un état de saleté inexplicable. Ils ont trouvé les luminaires démontés, les ampoules qui pendaient au bout d'un fil, des accessoires de salle de bains qui avaient disparu et d'autres qui n'avaient pas été remontés. Surtout, personne n'est au courant et personne n'est concerné par cela, malgré les médiateurs qu'on n'arrive toujours pas à joindre. Ma question est la suivante: les locataires doivent-ils finir le montage eux-mêmes, ou avez-vous l'intention d'exiger des artisans concernés qu'ils finissent ce qu'ils ont commencé, tout en sachant que

Questions orales

ces locataires sont des personnes âgées ou des personnes handicapées? C'est juste impossible pour eux d'effectuer ces travaux. Merci.

M. Rémy Pagani, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, tout d'abord, je vous prie de nous excuser s'il y a eu des couacs dans ces déménagements. Je vous rappelle que c'est environ 250 appartements, où, vous l'avez relevé, Monsieur le conseiller municipal, vivent principalement des personnes âgées, voire des personnes souffrant de difficultés de mobilité. Dans la proposition que vous avez votée, nous avons prévu un poste de médiateur, et je m'étonne, mais je m'enquerrai de cela demain, que ces médiateurs ne soient pas disponibles. A mon avis ils le sont, de manière systématique, et c'est eux qui doivent, si j'ose dire, mettre de l'huile dans les rouages, parce que c'est vraiment des déménagements compliqués. Je remercie d'ailleurs les locataires, l'écrasante majorité des locataires, de jouer le jeu pour ces rénovations qui vont perdurer d'allée en allée pendant au moins deux ans. Mais je prends note et demain je ferai des téléphones pour remédier à cette situation, si difficulté il y a eu.

M^{me} Sophie Courvoisier (LR). Ma question s'adresse à MM. Kanaan et Barazzone. J'ai été interpellée par Jean, un jeune skateur de 12 ans, qui est très content de ce magnifique bâtiment qui a été construit en vue du spectacle ZUP qui aura lieu en octobre, et surtout il serait enchanté si on pouvait le garder pendant l'hiver, parce que cela permet de skater tout l'hiver à l'abri. Je voulais donc savoir si c'était possible de pérenniser ou, en tout cas, de maintenir pendant l'hiver cette magnifique structure en bois. La deuxième question est plus de ma part, pour savoir comment ce projet a été financé. Merci.

Le président. Un magistrat peut-il répondre? Monsieur Sami Kanaan, vous avez la parole.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Merci, Monsieur le président. Madame la conseillère municipale, je commence par votre deuxième question. C'est un projet entièrement financé par des sources privées, inclus bien sûr la billetterie du spectacle; la contribution de la Ville, c'est la mise à disposition du terrain, qui évidemment constitue une subvention en nature, mais il n'y a pas eu de subvention monétaire de la part de la Ville de Genève. Cela, c'est la première chose.

Pour la structure elle-même, vous savez, Madame la conseillère municipale, que la plaine n'a pas pour vocation d'accueillir des constructions durables, et

c'est même impossible, je dirais, du point de vue du legs de la plaine fait à la Ville à la condition de ne rien construire dessus; M. Pagani le dit assez souvent. Cette structure partira donc après le spectacle. En plus, elle n'a pas d'auvent particulier pour l'hiver, parce qu'elle ne couvre qu'à moitié le skate-park. Elle n'offrirait donc même pas une protection pour l'usage normal du skate en période hivernale.

En revanche, j'ai le plaisir de vous dire qu'on travaille maintenant concrètement à un projet – parce que c'est un de nos vieux rêves; c'est plus qu'un rêve, c'est une intention ferme. Nous sommes très conscients au Conseil administratif, pas seulement en Ville de Genève, mais aussi dans les autres Villes, Carouge, Lancy, Vernier, qu'on manque cruellement à Genève d'un espace de sport urbain – skate, BMX et autres rollers – qui soit couvert, pour l'hiver notamment. Le seul espace qui est techniquement couvert mais qui est en plein air, c'est sous l'auto-route à la Praille. J'ai donc le plaisir de vous annoncer que la Ville de Lancy va enfin initier les travaux les plus urgents, c'est-à-dire le sol et l'éclairage, ce qui est déjà une très bonne chose pour les skaters qui sont là-bas.

Surtout, j'ai le plaisir de vous annoncer que, dans le cadre des intentions des magistrats délégués aux sports de la Communauté de communes urbaines, c'est-à-dire Carouge, Lancy et la Ville de Genève, nous sommes en train de travailler sur un projet très concret d'espaces couverts dans le périmètre Praille-Acacias-Vernets (PAV). Je vous en dirai plus dès qu'on aura les éléments concrets, parce qu'on est vraiment conscients qu'on a à Genève beaucoup de talents dans ce domaine, des gens brillants, et que, aussi agréable soit le skate-park en été, il leur faut un espace couvert l'hiver, mais ce ne sera pas cette structure-là.

M. Pascal Holenweg (S). J'ai une question au conseiller administratif Barazzone ou à son hologramme, s'il le met en service. Il se trouve qu'il est vraisemblablement occupé à soutenir la candidature d'un ancien conseiller administratif à un modeste cénacle fédéral, candidature que nous soutenons tous, évidemment. La question est la suivante: elle commençait par des félicitations... j'avais l'intention de féliciter le conseiller administratif Barazzone pour la végétalisation ou la revégétalisation de la ville de Genève, la revégétalisation des toits, la revégétalisation des parcs...

Le président. Votre question, Monsieur Holenweg! Vous avez une minute.

M. Pascal Holenweg. Ma question était la suivante: comment est-ce qu'on concilie cette politique de végétalisation des toits avec une politique qui va nous être soumise de dévégétalisation des stades de foot, puisque nous allons être saisis d'un projet de remplacement de gazon naturel par du gazon artificiel en

même temps ou juste après qu'on a voté des crédits pour mettre du gazon sur les toits? Comment est-ce qu'on concilie le fait de mettre du gazon sur les toits et de l'enlever sur les stades?

Le président. Le magistrat vous répondra ultérieurement.

M. Sylvain Thévoz (S). Ma question s'adresse, je pense, à M^{me} Esther Alder. Elle touche au fleuve, au lac, à ces bouées que le Canton a mises cet été le long du Rhône pour lutter contre les noyades. En effet, des noyades ont malheureusement eu lieu cette année. En juillet a eu notamment lieu une de ces noyades, qui a touché directement une personne précaire, selon les informations que j'ai eues. On a aussi des informations selon lesquelles des personnes, le matin, vont laver leur linge au bord du lac ou dorment dans le bois de la Bâtie et parfois se nettoient ou lavent leurs habits dans le Rhône.

Il semble donc que le Canton s'occupe de parer à l'urgence des symptômes, j'ai envie de dire, en mettant les bouées, mais est-ce qu'il n'y a pas un problème social en amont, d'une précarité qui est repoussée dans notre ville sur les marges, dans les bois, à la Perle du lac? Il y a des personnes qui, pour survivre, quelque part, ou pour faire leur toilette, se trouvent exposées à l'eau, qui parfois sont issues de populations migrantes, qui ne savent pas nager, ou qui ont des trajectoires de vie qui font qu'il suffit qu'elles fassent un pas dans l'eau pour être entraînées.

Ma question est celle-ci: est-ce que vous partagez le constat que je fais d'une urgence sociale plus que de l'urgence de mettre des bouées supplémentaires, et qu'est-ce que la Ville pourrait entreprendre pour créer de nouveaux points d'eau ou aller dans la direction de cette plénière qui avait voté la motion...

Le président. Vous devez conclure.

M. Sylvain Thévoz. J'arrive au bout, Monsieur le président – ... cette motion M-1040 qui demandait un lieu d'accueil à l'année, pérenne, pour les personnes à la rue; est-ce que ce serait par exemple ce genre de solutions? Merci.

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Monsieur le conseiller municipal, comme nous tous ici, je déplore évidemment ces noyades de personnes qui fréquentent les bords de l'Arve et qui s'y baignent. Je trouve cela très triste et je déplore le manque de sécurité. Maintenant, s'agissant de la situation de la précarité,

vous savez comme moi qu'elle augmente, ainsi que le nombre de sans-abri dans les parcs et l'espace public. J'espère pouvoir, avec l'aide du Conseil administratif mais surtout de mes collègues des autres communes genevoises ainsi que du Conseil d'Etat, obtenir le financement pour un abri à l'année.

S'agissant des espaces comme le point d'eau, le Conseil municipal, en tout cas en commission des travaux et des constructions, a accepté la réhabilitation d'un espace qui pourra être dédié à un point d'eau, mais c'est vrai que ce n'est pas suffisant. Il faudrait qu'il y ait plusieurs îlots qui permettent aux gens d'accéder à l'hygiène la plus élémentaire, soit laver son linge et prendre une douche. Un seul lieu n'est de loin pas suffisant. En tout cas, avec le Conseil administratif, on s'attache, malgré les soucis financiers, à étendre les possibilités d'accueil et de prestations pour cette population.

M. Souheil Sayegh (DC). Chers collègues, ma question s'adresse à M^{me} Alder en tant que présidente du Groupement pour l'animation parascolaire (GIAP). Chère Madame, j'ai été interpellé par un parent d'élève qui a malheureusement loupé le délai d'inscription de son enfant pour le parascolaire et qui se retrouve aujourd'hui puni, en quelque sorte, d'un délai de carence de deux mois. Je peux concevoir que l'organisation du GIAP mérite – et je trouve ça très bien – qu'on tienne compte des délais par souci d'organisation, mais il se trouve que certains parents peuvent manquer cette inscription ou ne pas recevoir l'information, ou pour des raisons qui peuvent m'échapper, ne pas être présents au moment opportun; un délai de deux mois pour leur organisation personnelle me paraît également excessif. Est-ce qu'il n'y a pas une manière d'être un peu plus conciliant, peut-être, en accordant vos soucis d'organisation et les soucis des parents qui sont concernés par ces oublis ou ces absences à l'inscription de leurs enfants? Je vous remercie.

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Monsieur le conseiller municipal, je vous remercie pour cette question. Sachez qu'on a dû changer un peu les modalités d'inscription au GIAP. On s'est rendu compte que, chaque année, presque 7000 enfants s'inscrivent à la rentrée. Vous imaginez bien que c'est quelque chose d'extrêmement périlleux, tant au niveau de la sécurité que de la qualité de l'accueil. C'est pourquoi, depuis trois ans, les parents sont avertis par l'école et par le GIAP qu'il y a deux moments bien précis où il faut inscrire son enfant pour le restaurant scolaire et les activités surveillées. Ces inscriptions ont lieu un mercredi, bien au-delà des heures de bureau, justement pour permettre aux parents qui travaillent de venir après, et un samedi.

Ensuite, sachez qu'aujourd'hui, par exemple, c'est 23 500 enfants qui sont inscrits pour ces activités parascolaires. C'est une masse considérable. Avec ce système, on accepte quand même des inscriptions tardives en septembre, mais

Questions orales

pour des raisons qui sont motivées, par exemple un déménagement, enfin des choses tout à fait fondées. A la rentrée, on a eu 2700 enfants qui se sont inscrits à ce moment-là pour des raisons particulières, dont 300 à peu près, ou un peu plus, qui ont subi un délai de carence, parce que les motifs n'étaient pas considérés comme valables.

Maintenant, je crois qu'il faut entendre que ce qui prime, c'est la sécurité. Pourquoi un délai de carence de deux mois? Parce qu'il faut engager du personnel supplémentaire pour faire face. Ce n'est pas un enfant isolément dans un groupe; ce sont, vous le voyez, 300 enfants. Cela représente un certain nombre d'animateurs et d'animatrices. Pour la sécurité des enfants, pour la qualité de l'accueil, ce délai de carence a été approuvé par le comité. Pour le moment, on voit que c'est quelque chose qui fonctionne plutôt bien. Ensuite, il faut vraiment que les parents soient attentifs; il faut être là quand le rendez-vous a lieu. Je vous remercie pour votre attention.

M^{me} Fabienne Beaud (DC). Ma question s'adresse au maire, M. Rémy Pagani, et concerne l'adjudication des travaux aux sociétés du bâtiment. Monsieur le maire, j'ai été interpellée par un citoyen genevois, qui travaillait pour une société qui est tombée en faillite, qui renaît de ses cendres avec une autre entité et un nom quasiment similaire, et qui reçoit des travaux de la Ville de Genève. Ce citoyen genevois n'a pas été payé par la société qui est tombée en faillite et il a maintenant reçu une opposition à son commandement de payer. Or la Ville continue à attribuer des travaux à cette société. J'aimerais donc savoir si vous obtenez l'attestation de l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT) lorsque vous adjugez des travaux. Merci, Monsieur le maire.

M. Rémy Pagani, maire. Je suis très attentif à ces problématiques-là, Madame, mais avant de vous répondre de manière générale j'aimerais bien que vous me donniez des informations très précises et concrètes pour que je vérifie ce cas. Vous n'avez cité aucun nom et je vous en remercie, mais cela me serait très utile que vous me fassiez parvenir ces données.

De manière générale, nous n'attribuons aucun marché sans avoir toutes les attestations. D'ailleurs des entreprises sont recalées pour n'avoir pas fourni en temps et en heure les multiples attestations requises, notamment de l'OCIRT, de faillite éventuelle, de non-paiement des arriérés de charges sociales, j'en passe et des meilleures. Je m'étonne que nous ayons poursuivi avec cette entreprise, d'autant plus que nous sommes très attentifs avec des entreprises qui, comme vous le dénoncez, viendraient à faire des faillites, on ne va pas prononcer de terme pénal, mais des faillites organisées et qui, pour échapper à des exigences légales, renaîtraient de leurs cendres sous un autre nom.

Je n'ai pas connaissance de cette manière de faire dans ce cas, mais quand j'en ai connaissance je peux vous dire que j'écarte systématiquement les entreprises concernées. En plus de cela, un contrôle est fait par l'OCIRT, qui, si j'ose dire, met à ban des entreprises sans que nous sachions le pourquoi ni le comment, toujours est-il que nous reprenons le nom de ces entreprises, pour ne pas leur attribuer de travaux, dès le moment où l'Etat met à ban ces entreprises; pendant un mois, deux mois, dix mois, une année, nous n'attribuons aucun de ces travaux à ces entreprises mises à ban par le Canton. Mais je vous demande de me donner des précisions, et je ferai vérifier cela demain matin.

M^{me} Natacha Buffet-Desfayes (LR). Ma question s'adresse à M. Kanaan en sa qualité de responsable des sports, et elle porte sur le chemin piétonnier, cycliste et canin qui longe l'Arve au bord du stade de Vessy et qui, depuis au moins une année, voire près de deux ans, est interrompu sur environ 100 m. Un panneau indique qu'il y a des risques d'éboulement, ce qui fait que depuis le temps les gens ont tracé un chemin en passant directement sur le stade, ce qui abîme la pelouse et pose un certain nombre de problèmes, j'imagine, dans la gestion de l'ensemble des terrains. J'aimerais donc bien savoir où on en est et quels sont réellement ces risques d'éboulement, puisque ça fait un moment qu'ils ont l'air d'avoir lieu. Je vous remercie.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Madame la conseillère municipale, effectivement nous avons un souci là-bas, parce que l'Arve est un fleuve très vivant et impétueux, et de plus c'est une courbe, qui a tendance à éroder les rives, comme cela s'est produit notamment lors des crues de 2015, mais pas seulement. Nous avons d'abord contacté le Canton, parce que, formellement, tout ce qui est lacustre et fluvial est du ressort du Canton, y compris les berges. Le Canton nous a dit en substance «c'est la nature, il faut laisser faire» (*remarque*) – en substance, c'est vraiment leur message –, et que eux, en tout cas, ne prendraient en charge aucune forme d'intervention pour consolider les berges.

Alors on se retrouve avec un dilemme: soit on estime que c'est au Canton de le faire, mais il ne se passe rien, soit on prend les travaux en charge; on est discussion avec mon collègue Rémy Pagani, pour voir quelle intervention on pourrait faire qui ne soit pas trop coûteuse mais qui évite une érosion systématique à cet endroit. C'est surveillé de près par rapport à la sécurité, qui est garantie, à la condition tout de même que les gens respectent les barrières. Je peux comprendre que ça ennuie les gens de faire un détour, mais certains les franchissent quand même; ça, ce n'est pas de notre responsabilité, mais nous allons évidemment intervenir tôt ou tard pour consolider les berges.

Questions orales

M. Jacques Pagan (UDC). Ma question concernerait M^{me} Sandrine Salerno, mais elle concerne aussi le Conseil administratif dans son ensemble. Je fais référence aux points 9 à 16 de notre ordre du jour concernant les décisions de l'assemblée générale de l'ACG. La commission des finances s'était réunie le 7 décembre 2016 pour évoquer les problèmes de fonctionnement de l'ACG, notamment, pour certains, le manque de transparence des décisions qui sont soumises au Conseil municipal.

M^{me} Salerno nous avait dit qu'elle était à notre disposition pour donner des informations complémentaires si nous le demandions. J'aimerais donc lui demander, ou au Conseil administratif qu'elle représente – elle est là, je ne l'avais pas vue! –, quelques explications complémentaires sur ces différents objets, qu'on ne fasse pas que les accepter les yeux fermés, notamment concernant la participation chiffrée de la Ville de Genève à ces différentes décisions. Merci d'avance.

Le président. Ces objets sont inscrits à l'ordre du jour et seront donc traités comme prévu.

M. Amar Madani (MCG). Ma question s'adresse à M. Sami Kanaan, magistrat chargé du sport et de la culture. En réalité, c'est un rappel d'une question que j'ai posée le 16 mai dernier au sujet des vestiaires du stade du Bout-du-Monde. En effet, depuis le mois d'avril, les casiers des vestiaires sont fermés en raison de plusieurs vols survenus, comme je vous l'ai expliqué la dernière fois. Depuis, les usagers des lieux attendent toujours la réouverture de ces vestiaires. Ma question est la suivante: pourquoi, six mois après, rien n'a-t-il été fait, pénalisant du coup les utilisateurs de ces installations et qui demeurent toujours privés de leur stade, et jusqu'à quand cette situation désolante va-t-elle perdurer? Je vous remercie.

Le président. Le magistrat vous répondra ultérieurement.

M^{me} Marie Barbey-Chappuis (DC). Ma question s'adresse à M. le maire et concerne le chantier de rénovation de l'école des Pâquis. J'ai été alertée par des riverains qui s'inquiétaient de la présence de plaques polonaises sur le site du chantier et j'aurais souhaité savoir si des contrôles avaient été faits récemment sur le site pour s'assurer que les éventuelles entreprises sous-traitantes respectaient les conventions collectives de travail (CCT) de manière à éviter des cas de sous-enchère salariale.

M. Rémy Pagani, maire. Madame la conseillère municipale, la question que vous posez me permet de préciser un certain nombre de choses. Vous savez – ou vous ne savez peut-être pas – que les responsables d’entreprises peuvent aujourd’hui aller sur le site de l’Etat de Genève et obtenir très rapidement, en quelques minutes, un permis de travail de trois mois moins un jour. C’est une réalité; c’est ce qu’on appelle les travailleurs détachés. (*Remarque.*) Trois mois moins un jour. Ça, c’est la première problématique. La deuxième problématique, c’est que nous avons des accords bilatéraux avec l’Europe qui permettent à tout un chacun de venir travailler sur notre territoire. Cela étant, les employeurs doivent respecter les CCT et j’en viens à la réponse à votre question; je fixais le cadre, Madame la conseillère municipale...

Vous demandez si les CCT du bâtiment sont respectées par les entreprises sous-traitantes. Je ne sais pas quel corps de métier est concerné par votre question; toujours est-il qu’il y a une commission paritaire qui fait régulièrement son travail. Nous avons eu affaire dans différents chantiers aux contrôles de cette commission paritaire. Je vous donne un petit exemple: un ouvrier est parti en courant d’un chantier pour aller soi-disant chercher son passeport, pour dire... et on a effectivement régularisé la situation; là c’était une histoire de panier qui n’était pas très bien payé sur ce chantier. On a fait régulariser immédiatement la situation en imposant au patron le respect complet de la CCT, y compris pour les paniers, c’est-à-dire les subventions pour les repas des ouvriers; ça va jusque-là, ces contrôles, c’est pour dire si cela se passe bien. Toutefois, vous me signalez une situation et je demanderai à la commission paritaire, comme il se doit, de vérifier ce chantier pour voir si tout se passe dans les règles de l’art. Je vous remercie de votre attention.

(La présidence est momentanément assurée par M. Eric Bertinat, premier vice-président.)

M^{me} Patricia Richard (LR). Ma question s’adresse à M. Pagani, je crois, ou à M^{me} Alder, mais je pense que c’est plutôt M. Pagani. Il y a une année, on a ouvert l’école de Chandieu, une école toute neuve, magnifique et splendide. Or on a enfin fait combler la route, en catastrophe, le week-end avant la rentrée scolaire; la rue de Vermont a été enfin goudronnée, un passage piétons a été mis, mais, de l’autre côté, côté Giuseppe-Motta, il n’y a eu aucuns travaux pendant l’été. La route est ouverte depuis six mois, le passage piétons n’est toujours pas là, il y a des barrières, le trottoir n’a pas été fini pendant l’été; les deux mois d’été, zéro travaux. La rentrée est là depuis trois semaines, les enfants n’ont aucun passage protégé jusqu’au carrefour du Grand-Pré; sinon ils doivent traverser avant,

Questions orales

au niveau du chemin du Vidollet. Par contre, pendant l'été, on a trouvé le temps de poser deux bornes ainsi qu'un totem... Je me demande donc quelles sont les priorités du Conseil administratif, parce que la sécurité de nos enfants n'en fait visiblement pas partie.

M. Rémy Pagani, maire. Madame Richard, je trouve vos interventions très pertinentes, mais il faudrait peut-être se renseigner. Je ne suis pas responsable de tous les chantiers dans cette ville, donc il faudrait se renseigner pour savoir si ce chantier relève des Services industriels, des télécoms ou d'autres, ou s'il y a une inscription sur laquelle figure la Ville de Genève. Pour ma part, je n'ai pas le sentiment d'avoir ouvert un chantier à la rue Giuseppe-Motta. Cela étant, je vais me rendre sur place dès demain – j'ai beaucoup de tâches à faire que m'a données ce Conseil municipal! Je ne mets pas en doute la qualité de vos informations; si effectivement ce chantier relève de ma responsabilité, nous remédierons à ce problème le plus rapidement possible.

M. Jean-Philippe Haas (MCG). Ma question s'adresse à M. Pagani. J'attends qu'il m'écoute... Monsieur Pagani, j'ai été interpellé dernièrement par des habitants à la rue Henri-Blanvalet. Je pense que vous connaissez bien cette rue. Il y a un phénomène de mode; énormément de bars et de restaurants se sont ouverts ces dernières années. A l'heure actuelle, il y en a neuf. En ce moment, il y a des travaux qui se font, de l'entreprise Cattaneo, installateur sanitaire. Visiblement, c'est quelqu'un de la famille qui va ouvrir un nouveau bar. Angle rue de la Mairie et rue Henri-Blanvalet, il y avait un imprimeur et là aussi il va y avoir la création d'un bar.

Je m'adresse donc à vous, qui étiez un fervent défenseur des plans d'utilisation du sol (PUS), pour savoir si la Ville de Genève est concernée, si au niveau des dalles il y a des changements d'affectations qui se font, étant donné le nombre de plaintes déposées et de pétitions traitées au sein de ce plénum pour les nuisances sonores. Il y a déjà neuf bars, donc ça va faire onze bars sur un espace de 200 m... Je n'entre pas dans le fond du problème, si on est pour ou contre les bars; maintenant, au niveau des nuisances sonores, est-ce que vous avez été interpellé? Est-ce que vous avez donné les autorisations...

Le président. Monsieur Haas, vous arrivez au terme de votre question.

M. Jean-Philippe Haas. ... au niveau des changements d'affectations? Merci.

M. Rémy Pagani, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je redis les conditions dans lesquelles les PUS s'appliquent. Le règlement relatif aux PUS et son annexe visent à protéger le service à la population de manière générale. En 2011, vous avez accepté la délibération PA-78 modifiant le règlement du PUS et visant à définir l'affectation des constructions existantes, pour préserver certaines activités de la disparition, notamment les cinémas et les restaurants, ainsi que le commerce de proximité, pour que les habitants des quartiers bénéficient de ce service.

Là, vous me rendez responsable de l'aménagement d'un certain nombre de restaurants ou de bars à vin à la rue Henri-Blanvalet. Or je peux vous dire que, s'il n'y a pas de transformation intrinsèque, ça relève d'autorisations de construire. Quant à moi, je n'autorise pas, je préavise; la demande d'autorisation est déposée au Canton, le Canton fait le tour des popotes, si j'ose dire, de ses services et de la Ville de Genève, et moi je dois préaviser. Mais je n'ai pas eu le sentiment d'avoir reçu plusieurs autorisations à la rue Henri-Blanvalet. Ça veut dire qu'un certain nombre de personnes ont fait des travaux sans autorisation et donc là encore je vous demande de regarder ce qu'il en est et, le cas échéant, de me dénoncer un certain nombre de faits réels, que je puisse au moins demander la mise en conformité.

Du point de vue légal il n'y a pas possibilité pour l'autorité cantonale d'empêcher la création de nouveaux bars ou restaurants, puisqu'il n'y a pas de numerus clausus pour les restaurants et les bars à Genève. Il y a une liberté du commerce totale; d'ailleurs ça pose d'énormes problèmes, puisque nous avons une densité de restaurants et de bars par rapport à la population pire qu'à Lyon. Je crois que c'est trois ou quatre fois plus que dans d'autres cités comme Paris ou Lyon. Ça pose un véritable problème, que vous soulevez, mais je n'ai pas de responsabilité dans la résolution de ce problème, si ce n'est de demander que des autorisations soient effectivement déposées.

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Ma question s'adresse à la conseillère administrative M^{me} Esther Alder ou éventuellement à M. le maire. Elle concerne la récente augmentation des cas de légionellose à Genève. Il s'agit d'une maladie respiratoire causée par des bactéries présentes dans l'eau qui atteint des personnes âgées souffrant de maladies chroniques ou d'une diminution de leurs défenses immunitaires. En août, les services du médecin cantonal ont annoncé un nombre plus élevé des cas de légionellose qu'habituellement.

Vu cette «flambée de cas» – ce sont leurs mots –, ils ont effectué une enquête épidémiologique et environnementale qui a permis de localiser un périmètre aux Pâquis dans lequel une grande partie des malades habitent, travaillent, ou qu'ils fréquentent régulièrement. Il y a eu en tout cas un décès d'un habitant

Questions orales

du quartier. Les prélèvements microbiologiques ont mis en évidence des cas de contamination au niveau des systèmes de climatisation. Des mesures d'assainissement urgentes ont été demandées. La santé est de la compétence du Canton; la vie de quartier est bien de celle de la Ville. Il y a eu beaucoup d'inquiétude parmi les habitants.

Le président. Madame Studer, je vous prierais d'arriver au terme de votre question.

M^{me} Brigitte Studer. Comment la Ville a-t-elle réagi à cette situation? Est-ce que les services de la Ville peuvent vérifier auprès du Canton que les travaux exigés ont bien été exécutés et que la situation est revenue à la normale? Merci d'avance.

Le président. Madame Alder, vous voulez prendre la parole?

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Oui, Monsieur le président. Madame la conseillère municipale, je déplore déjà que le médecin cantonal et l'autorité sanitaire cantonale ne nous aient pas alertés, parce que pour ma part j'ignorais cette situation. Vous avez bien fait de nous interpellier. Je ferai en sorte que mes services prennent contact avec le Service du médecin cantonal pour qu'il nous indique les mesures qui devraient être prises. Maintenant, s'agissant de l'assainissement des bouches d'aération, si j'ai bien compris, ça dépend évidemment du propriétaire des bâtiments. Si ces derniers font partie des propriétés de la Ville, nous ferons bien sûr en sorte que les choses rentrent dans l'ordre. En tout cas, merci pour votre interpellation.

M. Alain de Kalbermatten (DC). Ma question s'adresse à M. Sami Kanaan; ça concerne le Grand Théâtre. Vous vous souvenez qu'avant les vacances il y a eu un petit feuilleton assez désagréable concernant le Grand Conseil qui refusait cette subvention de trois millions. A la rentrée, normalement, on devait évoquer ce problème, parce qu'il faut absolument que le Grand Théâtre puisse tourner et avoir les moyens nécessaires pour pérenniser ses activités. Je voulais savoir où on en était; c'est une vraie demande de béotien, il n'y a pas de piège particulier derrière, mais j'aimerais vraiment qu'on puisse avancer sur ce sujet. Si vous aviez des informations, ce serait avec grand plaisir. Merci d'avance, Monsieur le magistrat.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Monsieur le conseiller municipal, je partage votre préoccupation. Le Grand Conseil a ce point à l'ordre du jour en séance plénière les 21 et 22 septembre. Les rapports de majorité et de minorité de la Commission des finances ont été rendus par M. Aellen et M^{me} Schneider Hausser. Depuis, formellement, vous savez ce que ça veut dire, les rapports de force sont ce qu'ils sont, de nombreux contacts ont lieu de tout bord et notamment des milieux proches du Grand Théâtre pour essayer de convaincre le Grand Conseil de prendre ses responsabilités et d'assumer, finalement, la convention de subventionnement qui a été signée par le Conseil d'Etat pour les années 2017 et 2018.

Ces moyens sont indispensables au Grand Théâtre en termes budgétaires, mais même de trésorerie. Je confirme ce que vous dites: un non-vote et même un report, pas seulement un refus, mais un report, signifie mettre le Grand Théâtre en très grande difficulté à brève échéance. J'espère que la pause estivale aura permis de ramener la raison. Certains élus, notamment ceux qui ont provoqué ce vote négatif en Commission des finances du Grand Conseil, sans nous auditionner, font un lien avec la négociation en cours sur l'avenir de la maison dans le cadre de la répartition des tâches.

Or cette négociation prend du temps. Il y va du statut du personnel actuel et futur du Grand Théâtre, il y va du bâtiment, des investissements, il y va du temps dont vous aurez besoin, Conseil municipal, pour prendre position sur un éventuel accord. Faire un lien entre les deux dossiers est totalement absurde et dangereux. Finalement, ce n'est même pas la Ville qu'ils mettent en danger, mais le Grand Théâtre lui-même. Il faudrait en outre que le Conseil d'Etat demande l'urgence, parce que vous savez ce qu'est le Grand Conseil; à l'ordre du jour ne veut pas dire traitement, et le traitement usuel ne se ferait peut-être pas avant novembre, ce qui est trop tard pour le Grand Théâtre. J'ai des contacts avec le Conseil d'Etat; il faut qu'il demande l'urgence les 21 et 22 et j'espère qu'une majorité votera la subvention au Grand Théâtre. Je crois qu'il y va vraiment de l'institution.

M. Pierre Gauthier (HP). Chers et chères collègues, la presse s'est fait l'écho pendant cet été des étranges disparitions d'animaux au bois de la Bâtie – chevreuil mort par crise cardiaque, paons euthanasiés, sangliers jugés trop vieux euthanasiés également –, ce qui a conduit des citoyennes et des citoyens à placarder une affiche alarmante et des collaborateurs du département de l'environnement urbain et de la sécurité à prendre contact avec moi pour s'inquiéter des inexactitudes flagrantes du discours tenu par le directeur du SEVE, M. Oertli. Parallèlement, ce département a inondé les médias de messages demandant à la presse de ne pas enquêter sur le bois de la Bâtie et a même menacé par e-mail ses employés s'ils contactaient la presse. Alors, grippe aviaire, crise cardiaque, euthanasie ou fantasmes paranoïaques, peu importe; ce qui m'intéresse, c'est pourquoi tant d'incohérence,

pourquoi tant de retournements, pourquoi tant de discours contradictoires? Qu'y a-t-il donc à cacher pour que le département demande l'omerta à la presse et à ses employés sur le bois de la Bâtie? Merci, Monsieur le président.

Le président. Merci, Monsieur Gauthier. Qui veut prendre la parole parmi les magistrats? (*Remarque.*) Ultérieurement. Je vous remercie. Cela me permet de passer la parole à M^{me} Maria Pérez.

M^{me} Maria Pérez (EàG). Merci, Monsieur le président de séance. C'est une question qui s'adresse au magistrat Sami Kanaan. Depuis que la loi-cadre sur la répartition des tâches entre les communes et le Canton (LRT) est entrée en vigueur pour les acteurs culturels, pour le Fonds général théâtre notamment, puisque j'ai été approchée par plusieurs associations, j'aimerais savoir quelle est la pratique de l'administration lors du dépôt de dossiers. La question avait déjà été posée, donc je la réitère ici. Avant, une compagnie demandait 30 000 francs au Canton et 30 000 francs à la Ville lorsqu'elle avait besoin de 60 000 francs. Maintenant, elle demande 60 000 francs à la Ville. Est-ce que cette demande est honorée ou est-ce qu'en fin de compte la somme totale n'est pas donnée? Merci.

(La présidence est reprise par M. Jean-Charles Lathion, président.)

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Merci, Madame la conseillère municipale. Comme la LRT, effectivement, a été mise en place récemment, il peut régner une certaine confusion qui, peu à peu, se dissipe. En termes de moyens globaux, ça c'est un fait, il y a autant d'argent qu'avant, mais c'est vrai que les fonds de soutien à la création, notamment pour des projets ponctuels, sont maintenant entièrement gérés par la Ville de Genève, alors qu'avant il y avait deux sources. Il se trouve qu'avant, la plupart des projets qui correspondaient aux critères avaient une bonne chance d'être soutenus par la Ville avec un montant proche de celui demandé – pas toujours 100%, mais je dirais qu'on était facilement à 80-90% du montant demandé.

Dans la réalité, le Canton disait beaucoup moins souvent oui, et lorsqu'il disait oui, c'était pour un montant souvent nettement moindre que celui demandé. Maintenant qu'il n'y a plus qu'un seul guichet, la somme des deux moyens fait que, même si on voulait, la Ville ne peut plus dire autant oui qu'avant. C'est une question de proportions. Le Canton a transféré les moyens tels quels; ces moyens-là correspondent aux demandes au Canton à l'époque, qui étaient beaucoup moins honorées qu'aujourd'hui. Nous avons déjà essayé de tenir compte

des engagements antérieurs, de ce qui avait déjà été promis avant l'entrée en vigueur de la LRT. On essaie autant que faire se peut d'honorer un maximum de demandes, celles qui correspondent aux critères, avec des montants proches de ceux demandés.

On est en train aussi d'évaluer la répartition entre les fonds, parce qu'il y a des fonds qui sont sous-dotés par rapport à d'autres, entre la danse, le théâtre, le pluridisciplinaire ou la musique, notamment. En outre il y a beaucoup plus de projets qu'avant. J'ai maintenant des échos d'acteurs culturels qui me disent qu'on leur a refusé un subventionnement à cause de la LRT. Ce n'est pas le cas. On peut dire non parce que ça ne correspond pas aux critères. Il y a beaucoup plus de projets qu'avant sur le territoire genevois. C'est certes une bonne nouvelle. (*Remarque.*) Le choix que je fais, je l'assume pleinement, je crois que je l'avais dit une fois en commission des finances; si je dois choisir entre donner peu d'argent à beaucoup de gens et à moins de projets les montants demandés, je préfère la deuxième solution. Je préfère correctement financer des projets indépendants – dans tous les arts, théâtre, danse et autres –, plutôt que de saupoudrer, mais ça c'est un choix, et il n'est pas évident, parce que les artistes eux-mêmes sont partagés, évidemment. Ceux qui sont du bon côté vont être contents, et pas les autres. Mais je le fais progressivement pour donner le temps aux gens de se retourner.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, ma question s'adresse à M. Pagani. Je veux rebondir sur les propos tout à l'heure de M. Rossiaud par rapport aux arbres de la plaine de Plainpalais. Il me semble que sur la plaine de Plainpalais il y a des travaux qui ont été votés par la population, parce qu'il y a eu un référendum. C'est bel et bien vous, Monsieur le maire, qui êtes responsable de ces travaux et non M. Barazzone.

J'ai déposé une interpellation là-dessus pour la prochaine séance, mais j'aimerais d'ores et déjà avoir les documents qui prétendent que, une fois de plus, comme par hasard, ces arbres étaient malades et qu'il fallait les abattre. Je pense que c'est dans le cadre de ces travaux et je pense que vous êtes allé sur la plaine de Plainpalais; moi, j'y suis allé, c'est un désert, c'est triste, et on aimerait avoir des réponses circonstanciées à ce qui s'est passé cet été, avec la destruction de ces arbres coupés, abattus, débités et la souche éliminée dans la journée... Ce n'est pas pour rien que ça s'est passé pendant cet été.

M. Rémy Pagani, maire. Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, ça fait x fois que je redis ici que l'état sanitaire des arbres a été attesté par des spécialistes; vous remettez chaque fois en cause les spécialistes. (*Remarque.*) Oui, oui, mais laissez-moi finir, je ne vous ai pas interrompu,

Questions orales

Monsieur Sormani. Vous remettez systématiquement cela en cause. Je ne suis pas spécialiste, je ne suis pas dendrologue, je suis encore moins responsable du SEVE. Le SEVE a obtenu les évaluations, ça a pris du temps, nécessaire et utile, et nous tiendrons à votre disposition, dans le cadre des commissions idoines, les évaluations que nous vous avons fournies, d'ailleurs régulièrement, que vous remettez régulièrement en cause.

Au-delà de ça, je ne peux rien vous dire de plus, Monsieur le conseiller municipal. Nous sommes très transparents et effectivement les travaux relèvent de ma responsabilité et les abattages d'arbres relèvent de la responsabilité de mon collègue Guillaume Barazzone. Cela étant, vous êtes nanti à la commission des travaux et des constructions d'une proposition à ce sujet, la proposition PR-1243, donc je verserai, dans le cadre des travaux de la commission, ces informations utiles et nécessaires que vous réclamez.

M^{me} Michèle Roulet (LR). Ma question s'adresse à M. Pagani, magistrat et maire de la Ville de Genève. Nous avons pu lire dans la presse que vous êtes allé récemment en Colombie défendre les droits de l'Homme. Comptez-vous aussi, Monsieur Pagani, aller au Venezuela, poursuivi actuellement par l'Organisation des Nations unies pour de possibles crimes contre l'humanité et qui est gouverné actuellement par un homme qui se réclame de la même obéissance politique que la vôtre, ou est-ce que pour vous la violation des droits de l'Homme est à géométrie variable? Question subsidiaire: combien ce voyage, certainement payé par les deniers publics, coûte-t-il à la population genevoise? Merci pour vos réponses.

M. Rémy Pagani, maire. Comme je l'ai dit dans la presse, j'ai été invité par la commission de paix du Sénat colombien, qui a fait l'honneur à la Ville de Genève de cette invitation et de l'observation du processus de paix qui se mène en Colombie, qui a des hauts et des bas et qui a besoin d'observateurs internationaux. J'ai fait ça dans le cadre d'un programme organisé avec le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), avec le Sénat – j'ai compris l'importance de cette démarche quand je suis arrivé à Bogota –, et avec l'assentiment du président de la Chambre du Sénat et du président de la Haute Chambre, qui m'ont accueilli cordialement.

J'attends la même démarche, s'il le juge nécessaire, de la part de M. Maduro, que vous citez – avec lequel je n'ai pas forcément les accointances que vous supposez, ni d'amitié particulière –, pour faire en sorte de contrôler l'application des droits humains, comme d'ailleurs je l'ai fait en République démocratique du Congo ou en Palestine, depuis que j'ai l'honneur de représenter la cité de Genève et d'en être maire.

Le président. Vous n'avez pas répondu sur les dépenses, les frais... (*Remarque.*) M. le magistrat vous répondra ultérieurement sur les frais assumés pour ce voyage.

M. Guy Dossan (LR). Ma question s'adresse, je pense, à M. Kanaan; comme je l'ai déjà posée x fois et que c'est chaque fois un autre magistrat qui m'a répondu, je crois que lui ne m'avait pas encore répondu. Elle concerne – tous les six mois, je la pose – l'aubette de la place des Augustins. Alors j'aimerais savoir à qui elle a été attribuée, parce qu'on l'a rénovée à grands frais. Maintenant il y a visiblement une association culturelle, enfin je ne sais pas s'ils appellent ça de la culture, mais enfin il y a des œuvres aléatoires, je vais dire. Ça me fait poser la question parce que j'y suis passé; les vitres sont obstruées par des grands panneaux blancs avec des lignes noires, donc pour moi ça c'est de la culture, enfin en tout cas pour certains... Alors j'aimerais savoir à qui cette aubette a été attribuée, parce que je ne pense pas que c'était pour ça à la base, et si elle a été attribuée à une association, à quelles conditions et pour combien de temps. Est-ce qu'on va avoir ça pendant des années? Je ne pense pas qu'on a dépensé autant d'argent pour avoir ce genre de choses, du genre de la rotonde au rond-point de Plainpalais, où il y avait eu des œuvres d'art qui avaient défrayé la chronique. Je ne pense pas que c'est pour ça qu'on a dépensé beaucoup d'argent pour cette aubette.

Le président. Le magistrat vous répondra ultérieurement.

M. Daniel-Dany Pastore (MCG). Monsieur Pagani, maire de Genève – des fois on dirait Verdun, parce qu'avec toutes les fosses, les tranchées que vous nous avez mises juillet-août, c'est pas mal –, est-ce que vous pourriez nous donner quelques explications sur votre politique de pose de feux rouges intempesive, surtout sur la rive droite? Et ne me dites pas que c'est M. Barthassat, car ces feux vous appartiennent, Monsieur Pagani, surtout les feux piétons, etc., qui sont posés à des endroits qui ne sont pas nécessaires. Pouvez-vous expliquer cette incohérence dans la signalisation par rapport aux feux qui ne sont pas les vôtres, etc.? Je vous remercie, Monsieur.

M. Rémy Pagani, maire. D'abord, vous soulevez un véritable problème, c'est les travaux pendant l'été. Nous ne pouvons pas en faire le reste du temps, parce que selon la Direction générale des transports c'est impossible de faire des travaux nécessaires... Les habitants de cette ville souffrent quand ils sont en voiture, avec le nombre de reprises de bitume qu'ils subissent tous les jours, et nous devons faire des travaux.

Malheureusement, quand nous demandons l'autorisation, c'est le week-end. Or quelque chose s'est passé à Vermont qui est catastrophique; des habitants ont caillassé les ouvriers qui travaillaient sur la route. Parce qu'on nous oblige de travailler le dimanche matin, Mesdames et Messieurs, pour faire le boulot qui est nécessaire dans cette ville afin qu'on puisse circuler à peu près convenablement. Alors soit c'est le samedi et le dimanche, et on se fait caillasser, de temps en temps, soit c'est l'été.

Vous me reprochez de faire des travaux l'été, mais il ne me reste que ces plages-là pour mettre en route des travaux nécessaires et demandés par la population. On met du phonoabsorbant, parce que tout le monde veut dormir à peu près correctement. En effet, grâce à ce phonoabsorbant, ça élimine trois ou quatre décibels du bruit des voitures. Ça, c'est le premier point.

En ce qui concerne les feux rouges, je vous répète que je ne suis pas responsable de la circulation. Si je l'étais, croyez que ça se passerait autrement. Je vous prie de le croire, parce que je trouve que certaines décisions sont effectivement assez incohérentes. Je ne citerai peut-être que les scooters sur les trottoirs, et ainsi de suite; je pourrais en rajouter des vertes et des pas mûres, mais je ne veux pas polémiquer sur ce sujet. Monsieur le conseiller municipal, j'en terminerai par là, et il faut bien l'inscrire, je ne suis pas responsable de la circulation dans cette ville, malheureusement peut-être.

Le président. Merci, Monsieur le maire. Nous avons reçu sept urgences. Je vous rappelle que le représentant du groupe ayant demandé l'urgence aura une minute pour la présenter; le Conseil administratif aura également une minute pour s'exprimer. Si la motion d'ordonnancement est acceptée, l'objet sera traité durant cette session. Sinon, l'objet sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine session s'il s'agit d'un nouvel objet, ou il restera inscrit au point où il se trouve s'il est déjà à l'ordre du jour.

La première motion d'ordonnancement concerne l'inscription à l'ordre du jour et le traitement en urgence de la motion M-1309 de M^{mes} et MM. Patricia Richard, Marie Barbey-Chappuis, Astrid Rico-Martin, Simon Brandt, Daniel Sormanni, Eric Bertinat, Pascal Spuhler, Sophie Courvoisier et Pierre Scherb: «Pour un réaménagement de la rue du Commerce et des trottoirs alentour». Je passe la parole à M^{me} Patricia Richard.

M^{me} Patricia Richard (LR). Merci, Monsieur le président. L'année dernière M. Pagani nous a présenté un projet de réaménagement de la rue du Commerce qui ne convenait pas à ce plénum, lequel n'a pas accepté l'entrée en matière pour des raisons évoquées d'ailleurs principalement par son groupe: ce projet était

trop cher, prévoyant des pavés à un endroit qui n'est pas historique, etc. Depuis, rien. Aucune nouvelle proposition. Le magistrat s'est arrêté là. Les commerçants alentour demandent qu'on leur présente un nouveau projet qui soit viable, qui ne soit pas trop cher, dans des brefs délais. Nous vous demandons donc, s'il vous plaît, de voter cette urgence et après de voter cette motion sur le siège pour que M. Pagani revienne avec une proposition très rapidement.

Le président. Merci. M. Pagani a une minute pour vous répondre.

M. Rémy Pagani, maire. Monsieur le président, j'acquiesce tout à fait à cette motion qui nous permettra de remettre cet objet sur le métier. La rue du Commerce est en effet un peu défailante. Je vous remercie.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1309 est acceptée par 35 oui contre 28 non (1 abstention).

Le président. Je passe maintenant à la deuxième urgence, qui concerne l'inscription à l'ordre du jour et le traitement en urgence de la motion M-1310 de M^{mes} et MM. Pascal Spuhler, Daniel Sormanni, Danièle Magnin, Daniel-Dany Pastore, Jean-Philippe Haas, Patricia Richard, Laurent Leisi, Claude Jeanneret, Thomas Zogg, François Bärtschi, Amar Madani, Yasmine Menétrey, Eric Bertinat, Pierre Gauthier, Stéphane Guex, Alain de Kalbermatten et Sophie Courvoisier: «Ecole des Pâquis, urinoir et zone de deal: un spectacle pour enfants?». Je passe la parole à M. Pascal Spuhler, auteur de la demande d'urgence.

M. Pascal Spuhler (MCG). Merci, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le Mouvement citoyens genevois dépose aujourd'hui cette motion, que je vous demande de traiter en urgence et de renvoyer immédiatement au Conseil administratif, si vous êtes d'accord, puisque la demande est toute simple: on demande simplement que les enfants puissent accéder à une école propre, salubre et saine pour eux. Vous avez déjà entendu parler de cette situation, puisque certains citoyens, en l'occurrence des Pâquis, vous ont fait parvenir un courrier de réclamation. Le chemin d'accès aux classes est inondé d'urine, évidemment faite la nuit par certaines personnes qui fréquentent ce préau et, pour dire les choses comme elles sont, en l'occurrence, des dealers en majorité.

C'est juste inadmissible que les enfants doivent attendre pour entrer en classe en piétinant dans l'urine. Vous pouvez imaginer tous les risques de santé publique pour ces enfants. Je pense que personne d'entre vous n'a envie qu'un

enfant rentre malade à cause de ça, sans parler des odeurs nauséabondes que les parents, les enfants et les professeurs doivent subir, puisque ces odeurs remontent jusqu'aux classes du premier étage. C'est juste inadmissible qu'on ait pu laisser les enfants commencer l'école vu l'état délabré de ce préau de l'école de Pâquis-Centre. C'est juste inadmissible qu'on ne fasse rien. Je sais que le concierge, tous les jours, nettoie à grand jet, à coup de produits, mais malheureusement il ne peut rien y faire. Il faut absolument agir immédiatement, avec des moyens physiques, pour que les gens n'aillent pas pisser dans ces coins. Je vous remercie, Monsieur le président.

Le président. Monsieur de Kalbermatten, vous avez demandé la parole, mais c'est une minute par groupe ayant signé la motion d'ordonnancement. La parole n'étant pas demandée par le Conseil administratif, je fais voter cette motion d'ordonnancement.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1310 est acceptée par 47 oui contre 19 non (1 abstention).

Le président. Je passe à la troisième urgence. Il s'agit de la motion M-1308 qui figure à l'ordre du jour, au point 203, concernant la Poste. Je passe la parole au représentant du groupe qui veut défendre cette motion.

M. Daniel Sormanni (MCG). Merci, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je pense que cette motion qui a été déposée juste avant les vacances n'a malheureusement pas pu être traitée. Il y a malheureusement urgence; la Poste démantèle les bureaux de poste à Genève et ailleurs. Je vous invite toutes et tous à soutenir ce texte de façon que nous puissions en discuter et le voter très rapidement afin de soutenir les travailleurs de la Poste, qui le méritent.

Le président. Merci. Je passe la parole à M. Rémy Pagani, maire de Genève.

M. Rémy Pagani, maire. Oui, deux minutes, Monsieur le président, comme d'habitude, pour vous dire que nous soutenons cette motion, dans la mesure où nous avons déjà agi pour protester auprès de la Poste, sans attendre la décision du Conseil municipal d'avant les vacances d'été, pour contester la suppression de l'office de la rue du Stand, qui est à notre avis une opération immobilière, et la

suppression de l'office de poste de Malagnou. Nous avons une bonne nouvelle à vous rapporter, puisque nous avons introduit une procédure contre la Poste pour le déménagement de la poste des Charmilles, qui devait aller à Planète Charmilles, et l'organe de recours nous a donné raison; il est enjoint à la Poste de faire une enquête de proximité pour voir si effectivement les habitants alentour sont d'accord de se déplacer jusqu'au centre commercial des Charmilles.

Je vous remercie donc de faire droit très rapidement à cette demande et de voter cette motion sur le siège, parce que aujourd'hui même, ou dans la session, se discute aux Chambres fédérales un moratoire sur la disparition de nos offices postaux. Je vous rappelle que c'est quasiment la moitié des offices postaux de Suisse qui doivent être supprimés à terme – on nous dit 2020 à peu près –, sans parler des conditions précaires qui sont dénoncées encore aujourd'hui par les employés de la Poste.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1308 est acceptée à l'unanimité (67 oui).

Le président. Je passe à la quatrième urgence, relative à la motion M-1302 au point 196 de notre ordre du jour. Je passe la parole à M. Spuhler.

M. Pascal Spuhler (MCG). Merci, Monsieur le président. Nous vous avons déjà proposé d'accepter l'urgence juste avant les vacances. La demande est toute simple: c'est simplement que le Conseil municipal puisse s'exprimer également dans la revue trimestrielle *Vivre à Genève* publiée par la Ville de Genève, qui fait surtout l'éloge du travail qu'effectue le Conseil administratif pour la Ville et qui relate également les spectacles et autres animations que la Ville offre à ses concitoyens. Nous aimerions qu'une page soit consacrée à ce Conseil municipal; hormis les délibérations qui sont prises, que chaque parti puisse s'exprimer, une fois de temps en temps, dans ce journal, sous la forme d'un quart de page ou d'une demi-page, c'est à décider. Je demande simplement que cette motion soit renvoyée rapidement en commission pour que cela puisse se faire et pas dans cent dix ans. Je vous remercie.

Le président. La parole n'étant pas demandée par le Conseil administratif, je fais voter cette urgence.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1302 est refusée par 50 non contre 14 oui (2 abstentions).

Le président. Je passe à la cinquième motion d'ordonnancement, émanant du Mouvement citoyens genevois, qui concerne la résolution R-206, inscrite au point 183 de l'ordre du jour. M. Daniel Sormanni a la parole.

M. Daniel Sormanni (MCG). Merci, Monsieur le président. On va continuer le feuillet des bornes de la Vieille-Ville, parce qu'elles continuent à poser un certain nombre de problèmes et nombre de personnes – même des vélos – se font renverser par ces bornes. Il y a eu de nouveau un certain nombre d'accidents assez graves cet été. Une des bornes, côté rue Saint-Léger, a même été complètement arrachée.

Je crois qu'à un moment donné il faut arrêter avec cette problématique. Je comprends bien qu'on ne veuille pas faire une autoroute en Vieille-Ville, mais il ne s'agit pas de ça. Je crois que ces bornes doivent être ouvertes la journée, tel que c'était prévu, jusqu'à 20 h, pour permettre l'accès libre des handicapés aux commerces, aux restaurants, aux cafés, aux terrasses de la Vieille-Ville. Ça suffit de faire cette entrave! On s'arrête à 11 h 30, ça n'a pas de sens. C'était prévu pour être jusqu'à 20 h; à partir de 20 h les bornes montent, ça ne pose pas de problème et les habitants ont la tranquillité.

Je vous invite donc à voter l'urgence, parce que, autrement, demain, après-demain, ça va continuer. Malheureusement, peut-être que les gens sont indisciplinés, peut-être qu'un certain nombre d'étrangers ne comprennent pas ce système... Bon, le panneau a été amélioré, je le reconnais, et je donne quitus au maire pour ça...

Le président. La minute est terminée, Monsieur Sormanni.

M. Daniel Sormanni. ... mais je crois, Mesdames et Messieurs, que le principe de ces bornes était la fermeture de l'accès à partir de 20 h...

Le président. Vous avez épuisé votre temps de parole.

M. Daniel Sormanni. ... et non au milieu de la journée, donc je vous invite à voter l'urgence de façon que nous votions enfin sur cette résolution, afin qu'il soit enfin possible d'accéder librement aux commerces. Merci.

Le président. Merci. La parole n'étant pas demandée par le Conseil administratif, je fais voter cette urgence.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la résolution R-206 est refusée par 36 non contre 29 oui (1 abstention).

Le président. Je passe maintenant à la sixième urgence, relative au projet de délibération PRD-155, qui est au point 206 de l'ordre du jour, concernant des logements pour personnes en formation à la rue du Stand. Je passe la parole à un représentant d'un groupe pour défendre cette urgence.

M. Grégoire Carasso (S). Merci, Monsieur le président. Une large majorité s'était dessinée déjà dans le courant du mois de juin pour voter l'urgence et accepter cette proposition de délibération sur le siège. Faute de temps, nous n'avions pas pu terminer nos travaux fin juin, du coup nous remettons l'ouvrage sur le métier et vous invitons, pour la création ou la perspective de création de logements d'étudiants au 1, rue du Stand, à voter ce crédit d'étude. Je vous remercie.

Le président. La parole n'étant pas demandée par le Conseil administratif, je fais voter cette urgence.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur le projet de délibération PRD-155 est acceptée par 38 oui contre 28 non (1 abstention).

Le président. Cet objet sera traité demain à 20 h 30.

Le président. Je passe à la septième urgence, émanant du Parti démocrate-chrétien, du Parti socialiste et des Verts, qui concerne l'inscription à l'ordre du jour et le traitement en urgence du projet de délibération PRD-156 de M^{mes} et MM. Marie Barbey-Chappuis, Grégoire Carasso, Simon Gaberell, Alain de Kalbermatten et Albane Schlechten: «Ouvrons un crédit d'étude de 2 millions de francs visant à mener les études sur le projet lauréat de passerelle piétonne du Mont-Blanc afin de permettre enfin une cohabitation optimale des différents modes de transports sur le pont du Mont-Blanc (automobiles, cyclistes, transports publics et piétons)». Je passe la parole à M^{me} Barbey-Chappuis pour défendre cette urgence.

M^{me} Marie Barbey-Chappuis (DC). Merci, Monsieur le président. Nous demandons donc l'urgence pour un renvoi direct en commission des travaux et des constructions. Pourquoi cette urgence? Eh bien, parce qu'il y a une fenêtre d'opportunité actuellement pour relancer ce projet qui permettra de trouver une solution pérenne à la circulation sur l'un des axes les plus importants de la ville de Genève. Cette fenêtre d'opportunité est liée aux travaux de construction de la plage des Eaux-Vives et aux réflexions qui sont en cours sur la navigation dans la petite rade. C'est maintenant qu'il faut relancer ce projet. C'est la raison pour laquelle nous vous proposons de renvoyer ce projet de délibération en commission des travaux et des constructions, où on pourra aussi répondre aux interrogations de ceux qui s'inquiètent des coûts de cette passerelle. Cela permettra de mener des auditions et de répondre à toutes ces interrogations pour ensuite se déterminer sur cette passerelle.

Le président. Merci. La parole est à M. Rémy Pagani pour une minute.

M. Rémy Pagani, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je soutiens complètement la proposition de renvoyer immédiatement cet objet en commission, d'autant plus que je ne suis pas là à partir de 20 h 30 ce soir ni demain soir. Si vous êtes d'accord, Monsieur le président, ce serait bien de faire voter le renvoi immédiatement en commission, sans discussion. J'ai une telle masse d'informations à vous transmettre qu'il serait un peu illusoire de mener un débat de fond sans avoir l'ensemble de ces informations. Je vous remercie de faire droit à cette demande, Monsieur le président. (*Brouhaha, remarques.*)

Le président. Mesdames et Messieurs, nous poursuivons l'ordre du jour selon ce qui a été établi et décidé par le bureau. Je fais donc voter cette urgence.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur le projet de délibération PRD-156 est acceptée par 39 oui contre 28 non (1 abstention).

6. Décision de l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à l'octroi, en 2018, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de 5000 francs à chaque nouvelle place de crèche créée (D-30.47).

Décision de l'Assemblée générale de l'ACG	:	21 juin 2017
Dossier communiqué le	:	30 juin 2017
Délai d'opposition (<i>y compris suspension du 01.07 au 31.8.2017 - cf. art. 13, al.1 LAC</i>)	:	16 octobre 2017

Outre leur fonctionnement, la création de places de crèches représente un coût important pour les communes, puisqu'on estime celui-ci à plus de Fr. 30'000.- par place.

Etant donné l'effort particulièrement important à mener dans ce domaine par les communes, le Fonds d'équipement communal puis le Fonds intercommunal les soutiennent dans cette mission depuis 2004.

Dans cette optique, il leur est octroyé une subvention unique de Fr. 5'000.- pour chaque nouvelle place de crèche créée.

Globalement, ces subventions représentaient un montant d'environ Fr. 1'200'000.- par année. Toutefois, pour l'année 2016 et pour la deuxième année consécutive, le montant total dépensé s'est élevé à près de Fr. 2 millions, notamment en raison de l'ouverture d'importantes structures d'accueil dans les centres urbains.

Compte tenu de ce qui précède, l'Assemblée générale de l'ACG a décidé, le 21 juin 2017, de reconduire cette subvention de Fr. 5'000.- pour chaque place de crèche.
--

Il est pris acte de la décision de l'ACG.

Décision de l'ACG concernant la participation
du Fonds intercommunal au financement 2018 du Bibliobus

7. Décision de l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la participation du Fonds intercommunal au financement 2018 du Bibliobus (D-30.48).

Décision de l'Assemblée générale de l'ACG	:	21 juin 2017
Dossier communiqué le	:	30 juin 2017
Délai d'opposition (<i>y compris suspension du 01.07 au 31.08.2017 - cf. art. 13, al.1 LAC</i>)	:	16 octobre 2017

Depuis 2009, les modalités de fonctionnement et de financement du Bibliobus (prestation assurée par la Ville de Genève) ont été revues dans un double but : une collaboration améliorée communes-Ville de Genève et une pleine satisfaction de tous les partenaires concernés.

Le réseau du Bibliobus réunit 28 communes : Aire-la Ville, Anières, Bardonnex, Céligny, Chêne-Bourg, Choulex, Collex-Bossy, Collonge-Bellerive, Confignon, Corsier, Dardagny, Grand-Saconnex, Gy, Hermance, Jussy, Laconnex, Meinier, Onex, Perly-Certoux, Plan-les-Ouates, Presinge, Puplinge, Russin, Satigny, Thônex, Vandoeuvres, Vernier, et Veyrier.

S'agissant du dispositif de financement, il est prévu de continuer à le faire s'articuler de la façon suivante :

- soutien général au dispositif par le FI (adopté lors de sa mise en place pour permettre un maintien du coût précédent, indépendamment de l'amélioration des prestations).
Montant estimé : Fr. 440'000.-
- Subventions octroyées aux communes à faible capacité financière, sur le modèle de la prise en charge des intérêts par le Fonds intercommunal.
Montant estimé : Fr. 230'000.-.

Compte tenu de ce qui précède, l'Assemblée générale de l'ACG a décidé, le 21 juin 2017, d'octroyer une subvention de Fr. 670'000.- pour le financement du Bibliobus.
--

Il est pris acte de la décision de l'ACG.

8. Décision de l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative au financement 2018, par le Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses culturelles diverses pour un montant de 1 000 000 de francs (D-30.49).

Décision de l'Assemblée générale de l'ACG :	21 juin 2017
Dossier communiqué le :	30 juin 2017
Délai d'opposition (<i>y compris suspension du 01.07 au 31.08.2017 - cf. art. 13, al.1 LAC</i>) :	16 octobre 2017

En septembre 2009, l'Assemblée générale a adopté le principe d'un soutien, par le Fonds intercommunal, des prestations culturelles à fort caractère intercommunal. Elle a donc validé le principe d'une enveloppe annuelle dotée de Fr. 1'000'000.- à cette fin.

A titre d'exemple, en 2016, grâce au Fonds intercommunal, les communes ont bénéficié de subventions les aidant à financer les événements culturels suivants qu'elles soutiennent largement :

• Antigel 2016 (2 ^{ème} tranche 2016) :	Fr. 200'000.-
• Antigel 2017 (1 ^{ère} tranche 2017) :	Fr. 200'000.-
• Assemblage'S :	Fr. 10'000.-
• Jouez, je suis à vous :	Fr. 40'000.-
• Médiation culturelle Grand Genève :	Fr. 21'000.-
• Accès des jeunes à la culture :	Fr. 170'000.-
• Jazz sur la Plage :	Fr. 10'000.-
• Festival Petit Black Movie :	Fr. 13'200.-
• Les Créatives 2016 :	Fr. 60'000.-
• La Bâtie 2016 :	Fr. 200'000.-
• Groove and Move :	Fr. 30'000.-
• Fête de la danse :	Fr. 30'000.-
• Cinéma et droits humains:	Fr. 11'500.-

Compte tenu de ce qui précède, l'Assemblée générale de l'ACG a décidé, le 21 juin 2017, de maintenir l'enveloppe culturelle au même niveau que lors de l'exercice précédent, soit de Fr. 1'000'000.-.

Il est pris acte de la décision de l'ACG.

Décision de l'ACG concernant le financement 2018
par le Fonds intercommunal de diverses dépenses sportives

9. Décision de l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative au financement 2018, par le Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses sportives diverses pour un montant de 300 000 francs (D-30.50).

Décision de l'Assemblée générale de l'ACG :	21 juin 2017
Dossier communiqué le :	30 juin 2017
Délai d'opposition (<i>y compris suspension du 01.07 au 31.08.2017 - cf. art. 13, al.1 LAC</i>) :	16 octobre 2017

Le 22 juin 2011, s'inspirant de l'enveloppe culturelle intercommunale, l'Assemblée générale a décidé de créer une seconde enveloppe destinée à permettre le soutien, par le FI, de prestations sportives à fort caractère intercommunal.

Pour mémoire et pour limiter notre présentation à 2016, les événements sportifs financés par les communes, auxquels ont été attribuées des subventions complémentaires prélevées sur cette enveloppe ont été les suivants :

- Team Genève 2016 : Fr. 58'000.-
- Openaire 2016 : Fr. 30'000.-
- Jeux du Grand Genève : Fr. 75'000.-
- Jeux Nationaux (2016) : Fr. 100'000.-

Compte tenu de ce qui précède, l'Assemblée générale de l'ACG a décidé, le 21 juin 2017, de maintenir l'enveloppe sportive à son niveau de 2017, soit Fr. 300'000.-.

Il est pris acte de la décision de l'ACG.

10. Décision de l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la participation 2018 du Fonds intercommunal au cofinancement de la relève sportive pour un montant de 450 000 francs (D-30.51).

Décision de l'Assemblée générale de l'ACG	:	21 juin 2017
Dossier communiqué le	:	30 juin 2017
Délai d'opposition (<i>y compris suspension du 01.07 au 31.08.2017 - cf. art. 13, al.1 LAC</i>)	:	16 octobre 2017

Dès 2014, la relève sportive a bénéficié d'un co-financement du canton, de la Ville de Genève et de l'ACG.

Compte tenu de l'intérêt rencontré et de la qualité des projets cofinancés, il est proposé de maintenir le financement actuellement nécessaire pour 2018.

S'agissant de 2017, le plan de cofinancement de la relève sportive est le suivant :

	Canton	Ville	ACG/FI	Total
Hockey sur glace - GFH	485'000	500'000	0	985'000
Football - GEF	176'000	130'000	299'000	605'000
Tennis de table - ITTG	17'000	26'000	32'000	75'000
Volleyball - AVGe Convention	37'000	24'000	64'000	125'000
Handball - TTH	7'000	6'000	4'000	17'000
Triathlon - TRG	4'000	3'000	2'000	9'000
Canoë-Kayak - ACKG	5'000	4'000	2'000	11'000
Tchoukball - TAG	6'000	5'000	3'000	14'000
Cyclisme - TSP CCG	10'000	9'000	6'000	25'000
Réserve	72'000	32'000	38'000	142'000
Total	819'000	739'000	450'000	2'008'000

Compte tenu de ce qui précède, l'Assemblée générale de l'ACG a décidé, le 21 juin 2017, de maintenir le co-financement de la relève sportive à hauteur Fr. 450'000.-.

Il est pris acte de la décision de l'ACG.

Décision de l'ACG relative au financement
d'investissements informatiques généraux**11. Décision de l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative au financement d'investissements informatiques généraux, pour un montant de 1 000 000 de francs (D-30.52).**

Décision de l'Assemblée générale de l'ACG	:	21 juin 2017
Dossier communiqué le	:	30 juin 2017
Délai d'opposition (<i>y compris suspension du 01.07 au 31.08.2017 - cf. art. 13, al. 1 LAC</i>)	:	16 octobre 2017

a) Investissements consacrés au réseau inter-administrations genevoises (RIAG)

Pour mémoire, le réseau inter-administrations genevoises (RIAG) a été initié en partenariat avec le Canton, dans le but de relier toutes les mairies. A ce jour, ce réseau de 240 km relie en fibre optique 41 mairies et deux salles qui accueillent les équipements de calcul et de stockage des données des communes.

En 2018, les dépenses liées au réseau et aux salles représenteront:

- Fr. 250'000.- pour l'augmentation de la capacité de stockage et de traitement destinée à permettre l'absorption de l'augmentation exponentielle du volume des données traitées par les communes.
- Fr. 100'000.- pour les interventions sur le réseau existant, nécessitées notamment par les chantiers sur le territoire cantonal.
- Fr. 150'000.- pour l'augmentation de la capacité de traitement des matériels actifs formant les nœuds du réseau intercommunal.

b) Autres investissements

Les investissements 2018 du Groupement intercommunal d'informatique sont budgétisés à Fr. 600'000.--, dont Fr. 100'000.-- seront financés par le groupement. Eu égard à l'importance, pour cette entité intercommunale réunissant 44 des 45 communes genevoises, de pouvoir continuer à répondre aux contraintes légales ainsi qu'aux besoins informatiques toujours plus nombreux des communes, il est proposé de continuer à les financer à hauteur de Fr. 500'000.-- par le Fonds intercommunal.

Au vu de ce qui précède, l'Assemblée générale, réunie le 21 juin 2017, a décidé d'inscrire au budget 2018 du FI une dépense d'investissements informatiques intercommunaux de Fr. 1'000'000.- destinée à financer:

- les investissements concernant le réseau RIAG existant à hauteur de Fr. 500'000.-
- les investissements du Groupement intercommunal d'informatique pour un montant de Fr. 500'000.--.

Il est pris acte de la décision de l'ACG.

12. Décision de l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la participation 2018 du Fonds intercommunal aux charges de fonctionnement du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP), pour un montant de 7 000 000 de francs (D-30.53).

Décision de l'Assemblée générale de l'ACG	:	21 juin 2017
Dossier communiqué le	:	30 juin 2017
Délai d'opposition (<i>y compris suspension du 01.07 au 31.08.2017 - cf. art. 13, al. 1 LAC</i>)	:	16 octobre 2017

Cette participation a été introduite pour la première fois en 2008, afin d'aider les communes à assumer le désengagement du Canton issu du transfert de charges (passage de sa participation de 50 % à 10 % des coûts publics du GIAP).

Elle a ensuite été prorogée d'année en année, en passant successivement de 30 % en 2008 à 14 % en 2015.

Pour 2018, le projet de budget du GIAP a été validé par le Comité du Groupement le 16 juin. Ce projet table sur un maintien du taux actuel de subventionnement du FI à 14% des coûts publics du Groupement.

Au vu de ce qui précède, l'Assemblée générale a décidé, le 21 juin 2017, de maintenir, en 2018, la participation du FI aux coûts publics du GIAP à 14 %, représentant un montant de Fr. 7'000'000.-.
--

Il est pris acte de la décision de l'ACG.

Décision de l'ACG relative à la participation des communes
aux charges de fonctionnement du Grand Théâtre

13. Décision de l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à l'octroi, en 2018, par le Fonds intercommunal à la Ville de Genève, d'une subvention de 2 500 000 francs représentant la participation des communes aux charges de fonctionnement du Grand Théâtre (D-30.54).

Décision de l'Assemblée générale de l'ACG	:	21 juin 2017
Dossier communiqué le	:	30 juin 2017
Délai d'opposition (<i>y compris suspension du 01.07 au 31.08.2017 - cf. art. 13, al.1 LAC</i>)	:	16 octobre 2017

Les charges de fonctionnement du Grand Théâtre émergeant au budget de la Ville de Genève - subvention de 9,5 millions de francs à l'Orchestre de la Suisse romande non comprise – représentent un montant net de 43 millions de francs. A cette somme, la Ville de Genève ajoute une subvention (hors gratuités) de 10,7 millions de francs.

Pour mémoire, une étude comparative avec différents opéras - à laquelle l'ACG a été associée - a notamment mis en évidence que les moyens à disposition du Grand Théâtre devraient être augmentés, afin de garantir le maintien de la qualité des artistes qui se produisent sur la scène de Neuve.

Dans la mesure où les travaux actuels sur la répartition des tâches sont susceptibles d'avoir d'importants impacts futurs sur ce dossier, il est proposé de maintenir la subvention annuelle accordée à la Ville de Genève en faveur du Grand Théâtre à son niveau actuel.

Pour rappel, cette subvention annuelle a été introduite en 1998 pour tenir compte de l'important « effet de débordement » des prestations de cette institution culturelle dont la majorité des spectateurs viennent de l'extérieur de la Ville de Genève.

Compte tenu de ce qui précède, l'Assemblée générale de l'ACG a décidé, le 21 juin 2017, de proroger la subvention annuelle accordée à la Ville de Genève en faveur du Grand Théâtre au niveau 2017, soit Fr. 2'500'000.--.
--

M. Pierre Gauthier (HP). Monsieur le président, je voulais vous poser une question concernant les décisions de l'ACG. Durant la procédure de décision, il est donc impossible de s'exprimer ou de prendre la parole, si ce n'est en déposant une résolution, exclusivement?

Le président. Oui, c'est la procédure. Il faut déposer une résolution.

M. Pierre Gauthier. Donc on ne peut même pas discuter le montant, demander des explications?...

Le président. Non. C'est le règlement. Je ne suis que votre exécutant...

M. Pierre Gauthier. Très bien, je vous remercie.

Il est pris acte de la décision de l'ACG.

14. Réponse du Conseil administratif à la pétition du 14 mars 2016: «Contre les nuisances et le bruit causés par les établissements publics et leurs terrasses, rue Sismondi» (P-355)¹.

TEXTE DES CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-355 au Conseil administratif le 8 février 2017.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Les pétitionnaires demandent que les règles relatives à la tranquillité publique soient respectées par les exploitants des cafés-restaurants sis à la rue Sismondi.

Ils estiment que la multiplication des bars (ainsi que des terrasses) en ce lieu a eu pour effet une dégradation des conditions de vie des habitants.

A titre liminaire, il convient de rappeler que les municipalités n'ont aucune compétence, s'agissant de l'ouverture d'un nouvel établissement public. Seul le Canton (Service de police du commerce et de lutte contre le travail au noir – PCTN) est compétent en la matière.

¹ «Mémorial 174^e année»: Rapport, 4626.

Cela étant, à l'instar de ce qui a déjà été mis sur pied dans d'autres lieux de la Ville, tels que la rue de l'École-de-Médecine ou la rue Blanvalet, des mesures ont été prises à l'encontre des exploitants des cafés-restaurants de la rue Sismondi.

En substance, il a été interdit auxdits exploitants de servir plus de clients que leur établissement (établissement principal et terrasse) ne peut en accueillir.

Ainsi, si la police municipale constate que des clients consomment en dehors de l'établissement principal ou du périmètre de la terrasse qui a été octroyé, des sanctions sont prises immédiatement sous forme d'amende. En cas de récidive, le Service de la sécurité et de l'espace publics peut réduire l'horaire d'exploitation de la terrasse, voire retirer la permission délivrée à l'exploitant.

Il en va de même si la police municipale constate que les clients d'un établissement considéré adoptent un comportement qui viole le règlement sur la tranquillité publique.

Pour veiller au respect de ces prescriptions, des patrouilles d'agent-e-s de la police municipale (APM) sont dépêchées systématiquement le week-end, dès 22 h 00 dans le périmètre dont il est question.

Ces mêmes patrouilles sont présentes, à 2 h 00 du matin, à la fermeture des établissements publics, afin de veiller à ce que les derniers clients ne stationnent pas devant des immeubles locatifs.

C'est notamment pour cette raison que l'horaire de la police municipale a été prolongé, il y a de cela trois ans, jusqu'à 3 h 00 du matin.

Dans le cadre de leur activité, les policiers municipaux veillent également au respect de l'horaire de fermeture, ainsi qu'au respect du périmètre octroyé par la Ville pour l'exploitation d'une terrasse.

Par ailleurs, la Ville a demandé aux exploitants qu'ils «clôturent» leurs terrasses au moment de la fermeture, afin d'empêcher que des tiers ne puissent y accéder lorsque l'établissement principal est fermé.

Ces premières actions semblent avoir porté leurs fruits. Une amélioration de la situation décrite par la pétition a déjà été constatée.

Un point de situation plus précis sera effectué à la fin de l'été, qui permettra de déterminer si les mesures entreprises se sont avérées efficaces.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Guillaume Barazzone

15. Réponse du Conseil administratif à l'interpellation écrite du 17 mai 2017 de M. Stéphane Guex: «Sauver L'été du parc Bertrand» (IE-37)¹.*RÉSUMÉ DE L'INTERPELLATION*

L'association FTA organise chaque année L'été du parc Bertrand, depuis six années consécutives. Cette manifestation (qui s'étend sur les mois de juin, juillet et août) est gratuite et permet à un large public (jusqu'à 2000 personnes selon les événements) de profiter du parc en assistant à des concerts et à des spectacles théâtraux ou dansés.

Or, cette année, il semblerait que le Service logistique et manifestations (LOM) ne pourra pas mettre à disposition le matériel de fête habituel, à savoir:

- 150 chaises pliantes (transats) pour la période du 29 juillet au 28 août;
- 15 bancs et 3 tables pour la période du 27 mai au 3 juillet.

La Ville n'a-t-elle pas anticipé cet événement régulier? Existe-t-il une possibilité pour ne pas mettre en péril le fonctionnement de ce rendez-vous attendu par le quartier? De manière plus générale, comment sont orchestrées les relations et les communications entre le LOM et les organisateurs d'événements ponctuels et réguliers?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Service logistique et manifestations (LOM) prête du matériel de fête: bancs, tables, tentes, etc. Dans la limite de ses ressources (humaines, matérielles et financières), il met tout en œuvre pour répondre de la meilleure des manières aux diverses demandes de ses client-e-s.

Cette activité est régie par le règlement relatif à la mise à disposition du matériel de fêtes LC 21 372 disponible sur le site internet de la Ville de Genève. L'alinéa 2 de son article 5 précise que «le matériel est mis à disposition en fonction de sa disponibilité», laquelle est généralement de très courte durée; l'alinéa suivant précise l'ordre de priorité du traitement des requêtes, les «manifestations officielles de la Ville de Genève» étant placées en tête de liste.

Manifestation à but non lucratif se déroulant sur le territoire communal, L'été du parc Bertrand se tient durant la majeure partie de la période estivale. Pour le LOM, cette durée implique quatre transports de matériel par camion lors

¹ «Mémorial 174^e année»: Annonce, 7465.

Pétition: pour l'assouplissement de la convention
entre la Ville de Genève et la Fondation Hippomène

de chaque manifestation (pour le livrer puis le récupérer), soit une trentaine de déplacements motorisés par année, ou l'immobilisation des biens prêtés, donc leur indisponibilité pour de nombreux autres événements estivaux.

Afin de minimiser les conséquences de cette situation, le département de l'environnement urbain et de la sécurité (DEUS) a mis gracieusement à disposition de l'organisateur de L'été du parc Bertrand, depuis ce printemps et avec son accord, un conteneur de stockage de matériel *in situ* afin qu'il puisse le remplir de ce dont il a besoin: chaises, podium, etc.

Cette solution, à la fois plus économique et plus respectueuse de l'environnement, permet de continuer à satisfaire les besoins d'autres client-e-s sans que la Ville de Genève doive acheter du matériel supplémentaire.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Guillaume Barazzone

16. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions sur la pétition du 27 septembre 2016: «Pour l'assouplissement de la convention signée entre la Ville de Genève et la Fondation Hippomène concernant le parc Hentsch» (P-363)¹.

TEXTE DES CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-363 au Conseil administratif, avec la recommandation acceptée par le Conseil municipal le 20 mars 2017: dans le cadre de l'application de cette pétition, de ne pas modifier le texte de la convention signée entre la Ville de Genève et la Fondation Hippomène, mais d'en faire une interprétation souple qui permette d'organiser des événements pour les familles et les écoles, ainsi que quelques aménagements légers en été (ludobus, chaises longues, «buvette» temporaire sur le modèle du parc Bertrand).

¹ «Mémorial 174^e année»: Rapport, 5301.

1310

SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2017 (après-midi)
Pétition: pour l'assouplissement de la convention
entre la Ville de Genève et la Fondation Hippomène

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif a pris bonne note du renvoi de la pétition par le Conseil municipal au Conseil administratif lui demandant d'appliquer de manière «souple» la convention signée entre la Ville de Genève et la Fondation Hippomène concernant le parc Hentsch.

Afin d'exposer la situation et de s'enquérir d'une possible entrée en matière sur une renégociation de la convention, la Ville de Genève a contacté la Fondation Hippomène par lettre datée du 26 avril 2017.

En date du 8 mai, M. Bénédicte Hentsch, de la Fondation Hippomène, a répondu au Conseil administratif. Rappelant les choix initiaux opérés après mûre réflexion quant à la nature du parc, afin d'en faire un espace agréable et de qualité, M. Hentsch a indiqué dans son courrier qu'il ne souhaitait pas renégocier les termes de la convention.

Le Conseil administratif prend bonne note de ce refus d'entrée en matière. Dès le moment où l'une des parties à la convention ne souhaite pas la renégocier, l'autre partie ne peut qu'en prendre acte.

Au surplus, le Conseil administratif a pris note de certaines doléances et demandes formulées dans la pétition et tâchera de les prendre en considération dans les ajustements futurs de la gestion du parc, sans toutefois que cela remette en cause les termes de la convention à laquelle la Ville de Genève est liée. Toutefois, il est important de noter qu'une application «souple» de la convention, telle que recommandée par le Conseil municipal, sans pour autant modifier la convention, paraît difficilement réalisable, certaines demandes évoquées par les pétitionnaires, comme l'installation d'une buvette, étant expressément prosrites dans la convention.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Guillaume Barazzone

Question écrite: récupérer le bâtiment de la HEAD
au boulevard Helvétique pour étendre le MAH

17. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 27 avril 2017 de M. Eric Bertinat: «Démarches en vue de récupérer le bâtiment de la Haute école d'art et de design au boulevard Helvétique pour étendre le Musée d'art et d'histoire» (QE-471)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

La générosité de la Fondation Hans Wilsdorf va permettre la concentration des principales activités de la Haute école d'art et de design (HEAD) aux Charmilles. Ainsi, comme cela était prévu depuis des décennies, la HEAD pourra libérer fin 2019 divers bâtiments, dont celui qu'elle occupe au boulevard Helvétique. Ce bâtiment, adjacent au Musée d'art et d'histoire (MAH), pourrait offrir des surfaces d'exposition supplémentaires à un musée dont une infime partie seulement des collections est exposée au public. Avec le déménagement de la HEAD s'éloigne le spectre d'une extension irréfléchie, telle celle imaginée par Jean Nouvel et refusée par les électeurs de la Ville de Genève parce qu'elle aurait défigurée l'œuvre originelle de Marc Camoletti. Avec cette opportunité s'éloigne aussi le besoin de réaliser des travaux de terrassement onéreux pour loger les équipements qui avaient été prévus sous la cour du bâtiment.

Ma question est dès lors la suivante: quelles démarches le Conseil administratif de la Ville de Genève a-t-il entreprises en vue de récupérer du Canton le bâtiment de la Haute école d'art et de design situé au boulevard Helvétique?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La convention signée le 6 septembre 1946 par laquelle la Ville confirmait sa cession à l'Etat dudit bâtiment prévoit que la Ville se réserve le droit de le racheter pour la somme d'un million de francs dans le cas où l'Etat l'affecterait à d'autres fins que celles de l'école des beaux-arts et de l'école d'architecture.

Depuis la publication par les médias du regroupement de la HEAD sur un seul site aux Charmilles d'ici à fin 2019, l'opportunité d'acquérir le bâtiment de l'ancienne école des beaux-arts sise au boulevard Helvétique a bien entendu déjà été évoquée par le Conseil administratif. Une première visite s'est déroulée le 7 mars dernier par M. Sami Kanaan, conseiller administratif, sous la conduite du directeur M. Jean-Pierre Greff, et a permis de confirmer l'échéance de fin 2019 pour la libération du bâtiment. Par ailleurs, une première évaluation

¹ «Mémoire 174^e année»: Annoncée, 6893.

de l'état de ce bâtiment à valeur patrimoniale porte à estimer que les travaux de rénovation de l'enveloppe et des fluides tout comme des aménagements et dispositifs propres à un musée vont nécessiter des montants importants, étant donné que le Canton ne l'a jamais rénové depuis 1931, date de la première cession par la Ville, et que le bâtiment historique est muni d'un important dispositif de verrières en toiture.

Avant d'entreprendre toutes démarches y relatives, il était nécessaire de disposer du rapport de la commission d'experts externe nommée par le Conseil administratif suite à la votation populaire du 28 février 2016 avec pour mission d'élaborer un projet muséal pour le MAH en lui portant un regard neuf.

Or cette commission vient de rendre son rapport dont les conclusions ont été adoptées par le Conseil administratif. Le site de Charles-Galland a été confirmé dès lors que le musée peut être agrandi en sous-sol et être doté du bâtiment de l'ancienne école des beaux-arts. Ce choix est intervenu à l'unanimité des membres de la commission après avoir étudié plusieurs variantes d'implantation et plusieurs scénarios. Il a l'avantage de maintenir ce musée d'envergure dans un site unique au cœur de la cité historique.

Ainsi, le Conseil administratif vient de solliciter le Conseil d'Etat afin d'engager les démarches devant conduire à la restitution du bâtiment de l'école des beaux-arts à la Ville de Genève.

Dans la mesure où le programme du concours d'architecture pour un projet d'agrandissement et de rénovation du MAH devra être élaboré en 2018 pour lancer le concours en 2019, un accord devra intervenir d'ici à la fin de l'année 2018.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Sami Kanaan

Question écrite: activité à temps partiel au sein de la police municipale

18. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 6 juin 2017 de M^{me} Yasmine Menétréy et de M. Pascal Spuhler: «Activité à temps partiel au sein de la police municipale» (QE-475)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Le Mouvement citoyens genevois s'est penché sur le temps partiel effectué par les employés de la Ville de Genève et a remarqué qu'au sein de la police municipale, il n'y avait quasiment pas de temps partiels.

Nous nous interrogeons, car il semblerait que depuis des années les agents de la police municipale n'arrivent pas à accéder au temps partiel pour des raisons qui nous échappent.

A cet égard, le Mouvement citoyens genevois étant très attaché au bien-être des collaborateurs de la Ville de Genève, nous nous interrogeons sur cette problématique.

De plus, nous nous sommes renseignés et nous avons appris qu'à la police cantonale les agents pouvaient en tout temps demander un temps partiel, par exemple un 50%, voire un 80%.

Nous souhaiterions savoir combien d'agents ou d'agentes ont demandé le temps partiel et combien de postes à temps partiel sont occupés.

Le Mouvement citoyens genevois souhaiterait savoir pourquoi le Service de la sécurité et de l'espace publics, plus précisément celui de la police municipale, ne facilite pas cet accès aux agent-e-s de la police municipale, alors que le statut du personnel de la Ville le permet.

Art. 74 Réduction de la durée du travail

¹ Les demandes des membres du personnel souhaitant travailler à temps partiel sont facilitées par l'employeur.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Les auteurs de la question écrite QE-475 «Activité à temps partiel au sein de la police municipale» souhaitent savoir combien d'agents ou d'agentes de la police municipale (APM) ont demandé à travailler à temps partiel et combien de postes à temps partiel sont occupés par les APM.

¹ Annoncée, 278.

Question écrite: activité à temps partiel au sein de la police municipale

Par ailleurs, les auteurs souhaitent connaître la politique déployée en la matière par le Service de la sécurité et de l'espace publics (SEEP).

A ce jour, le SEEP comprend deux APM travaillant à 50% et un APM travaillant à 90%. Deux nouvelles demandes ont été déposées dernièrement, par des APM désirant pouvoir travailler respectivement à 50% et à 80%. Le SEEP répondra favorablement à ces requêtes.

Cela étant, le SEEP a pour objectif de se doter d'un règlement interne qui puisse fixer les conditions et les modalités permettant aux APM d'obtenir un poste à temps partiel.

Le but de cette démarche est de permettre à un certain nombre de policiers et policières municipaux-ales qui le souhaitent de travailler temporairement ou définitivement à temps partiel, tout en s'assurant que la force opérationnelle du corps ne soit pas affaiblie.

Cette réflexion devrait déboucher prochainement sur une directive interne qui sera, cas échéant, validée par le Conseil administratif.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Guillaume Barazzone

19. Réponse du Conseil administratif à la motion du 15 octobre 2012 de MM. Pascal Spuhler, Denis Menoud, Daniel Sormanni, Carlos Medeiros, Daniel-Dany Pastore, Laurent Leisi, Claude Jeanneret, Jean-François Caruso, M^{mes} Mireille Luiset et Danièle Magnin: «Ecole de Sécheron: stop au gaspillage, retrouvons les grillages d'antan!» (M-1048)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- que le préau principal de l'école primaire de Sécheron, qui a fêté ses 100 ans en 2011, donne directement sur l'un des angles du grand carrefour entre la rue de Lausanne et l'avenue de France;
- que, s'il est vrai qu'il y a quarante ans une simple barrière de 1,60 m de haut suffisait, l'augmentation du trafic motorisé à ce carrefour a fait, il y a déjà un certain nombre d'années, que des grillages de 5 m de haut ont été érigés afin d'éviter non seulement tout risque d'escalade de la part des enfants, mais surtout tout risque d'accident provoqué par la chute de ballons ou autres objets susceptibles de tomber sur le carrefour;
- que, peut-être par souci d'esthétique ou encore pour éviter que les enfants ne se sentent en prison, il y a six ou huit ans la partie inférieure des grillages a été remplacée par des parois en verre sur tout le pourtour de l'école (voir photos annexées);
- or, depuis l'installation de ces parois en verre, celles-ci sont régulièrement brisées et ce plusieurs fois par année. On imagine aisément que le remplacement de celles-ci coûte une petite fortune aux contribuables;
- qu'il faut donc mettre fin à ce gaspillage et réinstaller un simple grillage, bien plus approprié,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui présenter, dans les meilleurs délais, un projet concret pour le remplacement des actuelles parois vitrées qui entourent le préau de l'école primaire de Sécheron par des grillages appropriés.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Lors de la dernière rénovation du groupe scolaire de l'école de Sécheron en 1995, une paroi de verre composée d'une soixantaine de vitrages feuilletés de 8 m² environ avait été posée sur toute la périphérie du préau principal pour des raisons de protection des enfants du bruit de la circulation.

¹ Rapport, 323.

Situé à l'intersection de l'avenue de France et de la rue de Lausanne, le préau était en effet très exposé aux nuisances en raison de sa proximité avec deux axes à fort trafic à l'angle de la rue de Lausanne et de l'avenue de France.

Durant les années qui suivirent de nombreux actes de vandalisme à l'encontre de cette paroi ont été perpétrés; le remplacement des verres était coûteux compte tenu de l'épaisseur, de la taille et du poids des panneaux qui la composaient.

Il faut noter que ces déprédations n'émergeaient pas directement à la dépense publique car les assurances prenaient en charge les coûts de ces dégâts successifs.

Les réaménagements de l'avenue de France et de la rue de Lausanne ont permis la mise en site propre de la ligne de tram sur ces deux axes, induisant une baisse significative des nuisances sonores dues au trafic routier.

La Direction du patrimoine bâti, consciente du problème que posait le dispositif et tenant compte de la diminution des nuisances, a fait déposer cette paroi en juillet 2013, date à laquelle la ceinture vitrée a été remplacée par des grillages traditionnels.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani

20. Réponse du Conseil administratif à la motion du 17 septembre 2007 de M^{mes} Marguerite Contat Hickel, Anne Moratti Jung, Anne Pictet, Claudia Heberlein Simonett, Frédérique Perler-Isaaz, Sandrine Burger, Sarah Klopmann, Sophie de Weck Haddad, MM. Alexandre Wisard, Alpha Dramé, Gilles Garazi, Mathias Buschbeck, Philippe Cottet et Yves de Matteis: «Pour une politique cohérente de coopération au développement» (M-705)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- les Objectifs du millénaire de l'Organisation des Nations Unies adoptés en l'an 2000 par nombre de gouvernements, dont la Suisse, et fixant à 0,7% du produit national brut la contribution des Etats à l'aide au développement d'ici à 2015;

¹ «Mémorial 174^e année»: Rapport, 5364.

Motion: coopération au développement

- la loi sur le 0,7% adoptée en 2001 par le Canton de Genève;
- l’engagement revendiqué par la Ville de Genève dans le domaine international, en particulier en faveur des droits humains, du développement durable et de la coopération avec les Suds;
- la responsabilité des communes, dont la Ville de Genève, de contribuer à atteindre l’objectif des 0,7%;
- que, malgré la volonté exprimée du Conseil administratif, le taux de contribution de la Ville à la coopération au développement ne représente que quelque 0,4% à la mi-parcours des Objectifs du millénaire;
- les réponses du Conseil administratif des 20 janvier 2006 et 25 avril 2007 aux questions écrites QE-100, QE-90 et à la motion M-281;
- que ces réponses ne donnent qu’un aperçu partiel et peu lisible de la politique de coopération de la Ville au développement;
- qu’il manque à la Ville de Genève une politique cohérente, concertée et évaluée de sa coopération au développement;
- qu’il est essentiel que la politique d’Agenda 21 de la Ville fasse le lien entre le développement durable local et les contributions aux Suds, tout en se dotant des moyens pour parvenir au 0,7% en 2015,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- lui indiquer les moyens qu’il compte mettre en œuvre afin d’atteindre l’objectif de 0,7% d’ici à la fin de la législature, soit en 2020;
- lui soumettre dans les meilleurs délais un projet de politique de coopération au développement cohérente avec les objectifs du développement durable, comprenant les fondements, stratégies, objectifs à quatre ans et les moyens nécessaires.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

L’objectif d’arriver au 0,7% des dépenses totales de fonctionnement pour les montants alloués à la solidarité internationale a été réaffirmé à l’horizon 2020. Les montants ont sensiblement augmenté pour se rapprocher de cet objectif, puisque l’aide de la Ville a progressé de 0,40% en 2005 à 0,63% en 2016.

Cette progression a pu se faire grâce à la mise en place d’un secrétariat composé aujourd’hui d’un collaborateur et de deux collaboratrices qui sont chargé-e-s d’analyser les dossiers de demandes de financement et d’assurer leur suivi administratif. Le Conseil administratif a adopté, en 2012, le règlement d’application du fonds dédié à la solidarité internationale (LC 21 591) qui fixe les modalités d’organisation du fonds, ainsi que la procédure et les modalités d’octroi des subventions.

Les projets retenus sont ceux sur lesquels on peut escompter des meilleurs résultats durables auprès des populations bénéficiaires, conformément aux objectifs du millénaire pour le développement et la réduction de la pauvreté qui concilient les trois dimensions: le social, l'économique et l'environnement.

Pour ce faire, les dossiers sont examinés avec soin selon des critères objectifs et quantifiables, et les grands projets sont soumis au préavis de la commission consultative composée d'expert-e-s en matière de solidarité internationale, de droits humains et de développement durable.

Les actions financées par la Ville de Genève permettent d'agir en faveur de la lutte contre la pauvreté et contre la faim, la promotion de la santé, l'accès à l'éducation et à l'eau potable, à la promotion de l'égalité des sexes, à la croissance économique durable avec des projets générateurs de revenus, à la réduction des inégalités, à la préservation des écosystèmes et à la promotion de la paix et des droits humains.

La convention signée avec la Fédération genevoise de coopération (FGC) offre un éventail plus important du soutien de la Ville de Genève à la coopération axé autour de quatre priorités: qualité des projets issus d'initiatives locales, promotion de la réflexion sur les enjeux de développement, communication et élargissement et renforcement des partenariats.

Le 1^{er} janvier 2017, le secrétariat de la DGVS a rejoint le Service Agenda 21 – Ville durable, renforçant ainsi la cohérence entre les appuis sur le plan international et les politiques locales pour un développement durable.

Le Conseil administratif conclut aux demandes de la motion qui ont été mises en œuvre. Il note toutefois que pour atteindre l'objectif de 0,7% fixé par la motion, il conviendrait, à charges constantes, d'augmenter chaque année le budget alloué à la solidarité internationale d'environ 500 000 francs. C'est pourquoi il propose au Conseil municipal, dans le cadre du projet de budget 2018, d'augmenter la ligne y relative.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

La conseillère administrative:
Sandrine Salerno

21. Réponse du Conseil administratif à la motion du 4 avril 2017 de M^{mes} et MM. Simon Brandt, Natacha Buffet-Desfayes, Patricia Richard, Daniel Sormanni, Anne Carron, Alain de Kalbermatten, Pierre Scherb et Souheil Sayegh: «Sauvons les heures de glace du Club des patineurs de Genève» (M-1283)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de:

- maintenir les heures de glace attribuées au Club des patineurs de Genève jusqu'en février 2017;
- poursuivre le partenariat et la gestion commune du temps de glace entre le Club des patineurs de Genève et les professeurs de l'école de patinage.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Pour rappel, suite aux démarches de la Ville de Genève de régulariser l'utilisation de la glace aux Vernets pour le patinage artistique, et au lancement d'un appel à candidature pour l'ouverture d'une école de patinage, il n'a jamais été question de diminuer les heures de glace dévolues aux activités du Club des patineurs de Genève (CPG). Les heures à la disposition du CPG pour ses propres cours n'ont pas changé. Il continue donc à offrir des cours collectifs pour ses membres, des stages, des démonstrations avant les matchs de hockey ainsi que des initiations (écoles de sport, etc.).

Depuis la conclusion de nouvelles conventions avec les six professeur-e-s de patinage agréé-e-s, les heures dédiées à l'enseignement pour ces professeur-e-s ont été modifiées afin d'organiser le temps d'utilisation de la glace entre les professeur-e-s. Cette modification a été opérée d'une part pour des raisons de sécurité, afin de disposer de l'encadrement adéquat sur la glace. D'autre part, elle permet de respecter les concessions octroyées pour l'utilisation de la patinoire par les professeur-e-s qui sont responsables lors des créneaux horaires qui leur ont été attribués.

Néanmoins, le CPG a manifesté le souhait de pouvoir bénéficier, pour ses membres, d'un accès libre à la glace. La Ville de Genève a alors demandé au CPG d'exprimer ses besoins le plus précisément possible concernant le nombre de membres du club qui souhaitent patiner librement ainsi que la durée et la fréquence du patinage libre.

¹ «Mémorial 174^e année»: Développée, 6363.

Le vote de cette motion par le Conseil municipal, le 5 avril 2017, faisant suite au vote de la motion M-1236 du 27 juin 2016 relative à l'école de patinage, coïncidait avec la période de clarification de ces besoins et de discussion pour trouver une issue convenable avec l'ensemble des acteurs présents aux Vernets. Dans une patinoire aussi fortement sollicitée par des tiers, cette expression des besoins était primordiale afin d'optimiser les différentes possibilités de mise à disposition de la glace sans péjorer les autres acteurs, tout en respectant les règles de sécurité.

Aussi, la Ville de Genève a décidé, après la rencontre organisée le 16 mai 2017 avec les professeur-e-s, de définir une nouvelle organisation et de donner, d'une part, accès à la glace aux membres du CPG pour le patinage libre pour la saison 2017-2018 tous les soirs de la semaine, à l'exception du mercredi en raison de la session élite, à des horaires convenus, douze heures par semaine sur les heures des professeur-e-s. D'autre part, le CPG se verra attribuer 3,5 heures par semaine supplémentaires.

Cette proposition et le planning y relatif ont été approuvés par le CPG le 21 juin dernier et entreront en vigueur le 1^{er} août 2017. On peut relever ici que le CPG dispose ainsi de plus d'heures qu'avant la nouvelle organisation mise en place pour l'enseignement professionnel du patinage.

Cette nouvelle organisation a été rendue possible grâce à la bonne volonté des professeur-e-s et à la définition commune de nouvelles règles de fonctionnement, dans le respect des règles de sécurité et des conditions émises dans les conventions de mise à disposition individuelles. Le nouveau planning sera mis en application dès l'ouverture conjointe des deux pistes.

Enfin, une séance permettant de faire un bilan de cette nouvelle organisation se tiendra en décembre 2017 en présence de tous les intervenants concernés, afin de répondre au plus près des besoins des uns et des autres.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Sami Kanaan

M^{me} Patricia Richard (LR). Nous tenons à remercier le Conseil administratif pour sa réponse. Nous trouvons néanmoins très dommage que nous ayons dû aller jusqu'à cette extrémité pour être enfin entendus, ainsi que le Club des patineurs et toutes les personnes qui utilisent la patinoire.

22. Réponse du Conseil administratif à la motion du 15 février 2006 de MM. Pierre Maudet, Patrice Reynaud, Gérard Deshusses, M^{mes} Nelly Hartlieb, Alexandra Rys et Frédérique Perler-Isaaz: «Pour des budgets politiques à la place des plans comptables» (M-595)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Considérant que:

- le vote du budget est considéré, à juste titre, comme l’acte politique annuel central du Conseil municipal;
- ce vote donne lieu, année après année, à un rituel préalable de microchirurgie financière ridicule en regard de l’importance du montant des dépenses liées;
- à l’inverse, la marge de manœuvre financière est extrêmement réduite et que les modifications finales ne dépassent généralement guère 1% du total des dépenses budgétées;
- la procédure actuelle porte le pouvoir délibératif à s’écharper sur des détails plutôt qu’à se concentrer sur l’adéquation entre les sommes globales allouées et les missions et prestations attendues;
- de ce fait, les budgets actuels ne disent rien des prestations attendues en contrepartie des moyens financiers alloués et des objectifs visés;
- la procédure actuelle d’étude du budget par département et par service contribue au cloisonnement de leurs activités;
- la procédure actuelle incite à fixer le montant annuel des dépenses sur celui des recettes, quand bien même ce dernier est très aléatoire;
- le Conseil municipal, dans sa grande majorité, appelle régulièrement de ses vœux la réalisation d’un budget «base 0» partant des prestations plutôt que des dépenses de l’année écoulée;
- de nombreuses collectivités publiques, suisses et étrangères, ont d’ores et déjà passé à l’étude d’un budget par missions et prestations,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à lui présenter dans les meilleurs délais:

- un catalogue des prestations de la Ville de Genève, conforme au principe de subsidiarité énoncé à l’art. 5a de la Constitution fédérale et distinguant précisément celles qui découlent directement des législations fédérale ou cantonale, de celles qui découlent de délibérations du Conseil municipal et de celles qui découlent de la volonté de l’exécutif;

¹ Rapports, 374.

- un projet de budget construit sur ces prestations et non plus uniquement sur les structures administratives et basé sur une méthodologie éprouvée dans d'autres collectivités publiques;
- un concept de gestion de la performance associé au budget par prestation, contenant des objectifs et des «indicateurs de performance» permettant de mesurer l'efficacité, l'efficience et la qualité de service de l'action publique.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Depuis le dépôt de cette motion, le Conseil administratif a considérablement modifié sa pratique s'agissant de l'élaboration et de la présentation de ses projets de budget.

Dès le projet de budget 2007, les objectifs ont été définis et présentés par départements et par services. En 2009, le projet de budget a été établi par missions et prestations, assortis d'indicateurs de performance et d'un niveau cible.

Enfin, depuis 2014, le projet de budget soumis à la délibération du Conseil municipal est établi par politique publique.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

La conseillère administrative:
Sandrine Salerno

23. Réponse du Conseil administratif à l'interpellation écrite du 6 juin 2017 de M. Stéphane Guex: «Mesures d'embauche des chômeurs. Où en est la Ville?» (IE-39)¹.

TEXTE DE L'INTERPELLATION

La Ville de Genève respecte-t-elle, en tant qu'employeur important du Canton, les mesures de priorité cantonale à l'embauche des chômeurs genevois édictées par le Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé?

Existe-t-il des statistiques significatives de ces engagements avant et après ces mesures?

¹ Annoncée, 277.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Dans le but de favoriser l'engagement de personnes à la recherche d'un emploi, le Conseil administratif a décidé, en 2011, de mettre en place une procédure de collaboration avec l'Office cantonal de l'emploi (OCE) lors de la mise au concours publique des postes de l'administration municipale. Cette procédure a été complétée, en 2013, par une directive générale en matière de recrutement et d'intégration en Ville de Genève.

En 2015, sollicité par le Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé, le Conseil administratif a comparé les mesures cantonales en matière de lutte contre le chômage avec celles existantes dans l'administration municipale. Il a constaté qu'elles étaient sensiblement similaires et a donc renoncé à modifier les normes et les procédures y relatives.

Afin de mettre en évidence les efforts déployés par la Ville dans la réinsertion des demandeurs et demandeuses d'emploi, une convention définissant des modalités d'échange trimestriel d'informations a été établie avec l'OCE fin 2015. Le tableau ci-dessous comptabilise les engagements des demandeurs ou demandeuses d'emploi depuis son entrée en vigueur.

	Employé-e-s nommé-e-s			Auxiliaires		
	Liste VdG	Provenant de l'OCE	%	Liste VdG	Provenant de l'OCE	%
1 ^{er} trimestre 2016	28	8	29	56	18	32
2 ^e trimestre 2016	29	6	21	255	39	15
3 ^e trimestre 2016	100	15	15	91	24	26
4 ^e trimestre 2016	32	10	31	132	57	43
1 ^{er} trimestre 2017	31	9	29	71	31	44

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

La conseillère administrative:
Sandrine Salerno

24. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

25. Interpellations.

Néant.

26. Questions écrites.

Néant.

Le président. Je vous rappelle que notre prochaine séance aura lieu à 20 h 30. Nous traiterons du problème du budget. Je vous souhaite une excellente pause et un bon appétit.

Séance levée à 18 h 50.

SOMMAIRE

1. Exhortation	1262
2. Communications du Conseil administratif	1262
3. Communications du bureau du Conseil municipal	1263
4. Pétitions.	1268
5. Questions orales	1269
6. Décision de l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à l'octroi, en 2018, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de 5000 francs à chaque nouvelle place de crèche créée (D-30.47)	1298
7. Décision de l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la participation du Fonds intercommunal au financement 2018 du Bibliobus (D-30.48)	1299
8. Décision de l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative au financement 2018, par le Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses culturelles diverses pour un montant de 1 000 000 de francs (D-30.49).	1300
9. Décision de l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative au financement 2018, par le Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses sportives diverses pour un montant de 300 000 francs (D-30.50)	1301
10. Décision de l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la participation 2018 du Fonds intercommunal au cofinancement de la relève sportive pour un montant de 450 000 francs (D-30.51)	1302
11. Décision de l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative au financement d'investissements informatiques généraux, pour un montant de 1 000 000 de francs (D-30.52)	1303

12. Décision de l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la participation 2018 du Fonds intercommunal aux charges de fonctionnement du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP), pour un montant de 7 000 000 de francs (D-30.53) 1304
13. Décision de l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à l'octroi, en 2018, par le Fonds intercommunal à la Ville de Genève, d'une subvention de 2 500 000 francs représentant la participation des communes aux charges de fonctionnement du Grand Théâtre (D-30.54)..... 1305
14. Réponse du Conseil administratif à la pétition du 14 mars 2016: «Contre les nuisances et le bruit causés par les établissements publics et leurs terrasses, rue Sismond» (P-355) 1306
15. Réponse du Conseil administratif à l'interpellation écrite du 17 mai 2017 de M. Stéphane Guex: «Sauver L'été du parc Bertrand» (IE-37)..... 1308
16. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions sur la pétition du 27 septembre 2016: «Pour l'assouplissement de la convention signée entre la Ville de Genève et la Fondation Hippomène concernant le parc Hentsch» (P-363)..... 1309
17. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 27 avril 2017 de M. Eric Bertinat: «Démarches en vue de récupérer le bâtiment de la Haute école d'art et de design au boulevard Helvétique pour étendre le Musée d'art et d'histoire» (QE-471) 1311
18. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 6 juin 2017 de M^{me} Yasmine Menétrey et de M. Pascal Spuhler: «Activité à temps partiel au sein de la police municipale» (QE-475) 1313
19. Réponse du Conseil administratif à la motion du 15 octobre 2012 de MM. Pascal Spuhler, Denis Menoud, Daniel Sormanni, Carlos Medeiros, Daniel-Dany Pastore, Laurent Leisi, Claude Jeanneret, Jean-François Caruso, M^{mes} Mireille Luiset et Danièle Magnin: «Ecole de Sécheron: stop au gaspillage, retrouvons les grillages d'antan!» (M-1048)..... 1315

20. Réponse du Conseil administratif à la motion du 17 septembre 2007 de M^{mes} Marguerite Contat Hickel, Anne Moratti Jung, Anne Pictet, Claudia Heberlein Simonett, Frédérique Perler-Isaaz, Sandrine Burger, Sarah Klopmann, Sophie de Weck Haddad, MM. Alexandre Wisard, Alpha Dramé, Gilles Garazi, Mathias Buschbeck, Philippe Cottet et Yves de Matteis: «Pour une politique cohérente de coopération au développement» (M-705) 1316
21. Réponse du Conseil administratif à la motion du 4 avril 2017 de M^{mes} et MM. Simon Brandt, Natacha Buffet-Desfayes, Patricia Richard, Daniel Sormanni, Anne Carron, Alain de Kalbermatten, Pierre Scherb et Souheil Sayegh: «Sauvons les heures de glace du Club des patineurs de Genève» (M-1283) 1319
22. Réponse du Conseil administratif à la motion du 15 février 2006 de MM. Pierre Maudet, Patrice Reynaud, Gérard Deshusses, M^{mes} Nelly Hartlieb, Alexandra Rys et Frédérique Perler-Isaaz: «Pour des budgets politiques à la place des plans comptables» (M-595) 1321
23. Réponse du Conseil administratif à l'interpellation écrite du 6 juin 2017 de M. Stéphane Guex: «Mesures d'embauche des chômeurs. Où en est la Ville?» (IE-39) 1322
24. Propositions des conseillers municipaux 1324
25. Interpellations 1324
26. Questions écrites 1324

Le mémorialiste:
Ramzi Touma